N° 57

errissien

Dossier

Aménagement de la commune

page 6

Album

Cérémonie du 11 novembre

page 10

Coup d'œil

Délégation Vie de Quartier

page 14

Sport

Hand Ball Club du Val d'Europe

page 18

Au quotidien

Énergies renouvelables : des aides pour les particuliers

page 28

Seris

www.mairie-serris.net



Info Mairie









Hôtel de Ville de Serris
 2, Place Antoine Mauny - BP 15 - Serris
 77 706 Marne la Vallée cedex 4
 Tél.: 01 60 43 52 00 - Fax: 01 60 43 08 13



Mairie du Bourg de Serris
 12, rue Émile Cloud - 77 700 Serris
 Tél.: 01 60 43 66 80 - Fax: 01 60 43 10 66

Accueil Hôtel de Ville :

Lundi:14 hoo-18 hoo

Mardi à vendredi :9 $h\infty$ -12 $h\infty$,14 $h\infty$ -18 $h\infty$

Samedi:9 hoo - 12 h oo

Accueil Mairie du Bourg :

Lundi:14 hoo-18 h oo

Mardi à vendredi :9 h∞-12 h∞,14 h∞-18 h∞

Site Internet: www.mairie-serris.net Courriel: contact@mairie-serris.net

Coordonnées des services municipaux Hôtel de Ville

• Service Maëlis:

Tél.: 01 60 43 67 92 ou 01 60 43 52 19 (répondeur) **Courriel**: maelis@mairie-serris.net

Le service Maëlis fonctionne comme un guichet unique. Facilement accessible au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville, il permet aux familles de s'inscrire et de régler : les écoles, la restauration scolaire, l'étude, l'accueil périscolaire et le centre de loisirs, Planète Sports, les séjours organisés par les Services municipaux. Rechargement du compte de la Carte Imagine. Calcul du quotient familial. Attestation pour déclarations d'impôts. Tout problème éventuel concernant la Carte Imagine.

- Service Aménagement, Développement Économique et Service Urbanisme : Tél. : 01 60 43 67 63
 Courriel : amenagement@mairie-serris.net
- Service Social: Tél.: 01 60 43 52 38 Courriel: d.durdon@mairie-serris.net

Ce service gère les demandes de logements, les demandes de RMI, d'Allocation Spéciale Vieillesse les demandes d'aides financières, les demandes de Cartes Améthyste et Rubis, les demandes COTOREP (personnes handicapées) et d'Allocation Personnalisée d'Autonomie ainsi que les demandes de repas à domicile.

Mairie du Bourg

- Service Fêtes et Animation : Tél. : 01 60 43 66 90 Courriel : n.chevalier@mairie-serris.net
- Police Municipale : Tél. : 01 60 43 27 15 Courriel : police.municipale@mairie-serris.net
- Services Techniques: Tél.: 01 60 43 66 81 Courriel: s-technique@mairie-serris.net

Informations sur les espaces verts, la voirie, l'occupation du domaine public et les demandes de conteneurs pour les ordures ménagères. Location de salles pour les particuliers.

Fermeture anticipée le 24 et le 31 décembre 2008

Le 24 décembre et le 31 décembre, tous les services municipaux fermeront 1 heure plus tôt.

L'Hôtel de Ville et la Mairie du Bourg fermeront à 17 heures, les centres de loisirs et les crèches, à 18 heures.

Inscription sur les listes électorales

Nous vous rappelons que les inscriptions sur les listes électorales s'effectuent en mairie, avant le 31 décembre 2008, 17 heures. Passé ce délai, vous ne pourrez plus voter en 2009, notamment pour les élections européennes qui auront lieu le dimanche 7 juin prochain.

Pièces à fournir :

- un justificatif de domicile récent (quittance de loyer, facture EDF, de téléphone...)
- une pièce d'identité

La radiation sur l'ancienne liste électorale se fait en même temps que la nouvelle inscription.

ÉQUIPEMENTS: PROGRAMMATION 2009-2010

 3° équipement Petite Enfance :
 2009

 Lycée définitif :
 2010

 2° Gymnase :
 2010

 Piscine intercommunale :
 2010



Piscine intercommunale



Édito

Denis Gayaudon, Maire de Serris



Se projeter dans l'avenir en analysant précisément le développement actuel et les attentes des habitants et des usagers du territoire pour anticiper au mieux les enjeux et les besoins à venir fait indéniablement partie de nos missions d'élus locaux.

C'est pourquoi, j'ai souhaité présenter, lors du Conseil municipal de novembre et dans ce numéro de notre magazine municipal, la vision prospective de la municipalité sur notre commune pendant les vingt prochaines années.

Ce document, élaboré avec un cabinet spécialisé, s'inscrit dans des perspectives de développement durable. Il exprime clairement notre ambition de soutenir une approche environnementale de l'urbanisme et un équilibre cohérent et harmonieux des différents types d'habitats. Il fait également référence à notre souhait de poursuivre notre politique d'indépendance financière et de diversification de nos ressources et de nos emplois en privilégiant la simultanéité et l'équilibre entre l'arrivée de logements et d'activités économiques.

Cette déclaration d'intention, que j'ai souhaité exposer publiquement, met en avant les valeurs auxquelles nous croyons et que nous défendons. Elle engage pleinement notre avenir et notre qualité de vie.

Toutefois, vous le savez, notre secteur est atypique puisque l'État a confié à un partenaire privé le développement du Val d'Europe et qu'il a créé une Opération d'Intérêt Général sur Marne-la-Vallée. À ce titre, de nombreux partenaires extérieurs contribuent à construire le projet d'aménagement de notre territoire.

Mais, cette contribution est pour nous un véritable outil de référence pour les concertations à engager. Elle exprime haut et fort notre vision de l'avenir et nos exigences, et nous la défendrons auprès de nos partenaires car il s'agit là de choix fondamentaux pour le développement de notre ville.

En matière de choix, il y a aussi des décisions qui touchent au quotidien, c'est ainsi que j'ai demandé aux services municipaux d'organiser un accueil des enfants scolarisés sur la commune les jours de grève. Le 20 octobre dernier, les familles concernées ont pu bénéficier de ce service. Cette démarche s'inscrit complètement dans notre volonté d'aider les parents qui peuvent se trouver en situation délicate. Il s'agit là d'une véritable mission de service public.

Je vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année avec une pensée plus particulière pour les personnes fragilisées. Je présente à chacune et à chacun, mes vœux les plus chaleureux de santé et de bonheur pour 2009.

Denis Gayaudon,

Le Serrissien

Directeur de la publication : Denis Gayaudon, Maire de Serris.

Comité de rédaction :

Frédéric Balluet, Geneviève Chaffard, Martine Offroy, Luc Chevalier, Sylvie Audrain, Anicet Fabriano, Philippe Richard, Edwige Colombet, Xavier Lanéry.

Secrétariat de rédaction

Service Communication : Nicolas Humbert, Katell Hellegouarc'h.

• Photos :

Service Communication

Conception graphique : Service Communication.

Impression

Imp. Concept Promotion Tél. : 01 60 42 44 40.

Tirage :

4 000 ex.
Dépôt légal : 4º trimestre 2008

Maire de Serris.



EN VUE, TRÈS VITE

4

- Programmation de la Ferme des Communes.
- Newsletter de Serris : Abonnez-vous !
- Restos du Cœur : les centres de loisirs se mobilisent.

DOSSIER

La vision
 du développement
 durable à Serris.

6

Par Anicet FABRIANO, Maire Adjoint Délégué à L'Urbanisme et au Développement Économique.

Prix européen d'architecture
P. ROTTHIER : Serris obtient le 2º prix.

L'ALBUM DE SERRIS

10

- Cérémonie du 11 novembre.
- Journée jeux : 5e édition.
- Rotary Club du Val d'Europe : presque 7,5 millions de denrées pour la B.A.P.I.F..

COUP D'ŒIL

DélégationVie de Quartier.

14

- Deux nouveaux conseillers municipaux délégués.
- Troisième équipement Petite Enfance.
- La résidence Les Berges du Danube ouvre ses portes en mars.
- Centre Social Intercommunal.
- Village de l'Espoir.

Dossier:

Aménagement de la Commune

6

SPORTS

- Hand Ball Club du Val d'Europe.
- Espace TT Moto Club: champion!
- Budokaï Serris.
- Un début de saison prometteur.
- TPB-ASRVE.
- RCVM Val d'Europe.

DÉMOCRATIE

- Délibérations du Conseil Municipal.
- 22
- Le Village de l'Espoir : réponse de M^{me} Christine BOUTIN.
- Tribunes.

AU QUOTIDIEN

- Énergies renouvelables : des aides pour les particuliers.
- Patrice CLOUD: un Serrissien nommé Maître d'art.
- Conduire sous la pluie et le brouillard.
- Éco-gestes.
- Nouveaux commerces.
- La fibre optique fait son entrée à Serris.



En Vue très vite

l'affich e

Ferme des Communes Salle Alfred de Musset



Geneviève **CHAFFARD** Maire Adiointe Déléquée à la Culture

Vendredi 9 janvier, à 20 h 30, (tout public) Conférence sur l'Art moderne et Contemporain : Le centenaire de la

naissance du futurisme. Par Mme Sylviane HUCHET.

Dimanche 11 janvier, à 16 h 00, (à partir de 6 ans)

Papotages

Chorégraphie et interprétation : F. UNGER, I. FERRON.

Samedi 24 janvier, à 21 h 00, (à partir de 10 ans)

George DANDIN Comédie de MOLIÈRE.

Mise en scène : Alain GAUTRÈ.

Samedi 31 janvier, à 16 h 00, (à partir de 4 ans) Vincent MALONE: Le roi des papas, Stop ou encore

Concert pour enfants.

Samedi 7 février, à 21 h 00, (à partir de 10 ans)

Vincent ROCA:

Une heure de gaîté près de chez vous

Textes de V. ROCA, mise en scène de M. GUIGON.

Centre Culturel de la Ferme des Communes toute

> Service Culturel de la Mairie de Serris 8, bd Robert Thiboust- 77 700 Serris. Tél.: 01 60 43 25 21 - Fax: 01 64 63 36 96 www.mairie-serris.net - Courriel : culture@mairie-serris.net

Salle de spectacle Alfred de Musset

Vendredi 13 mars, à 20 h 30, (tout public) Conférence sur l'Art moderne et Contemporain : Autour de l'œuvre de Zao Wou KI.

Par M^{me} Sylviane HUCHET.

Dimanche 29 mars, à 16 h 00, (tout public) L'ombre orchestre

Par Xavier MORTIMER.

Vendredi 3 avril, à 21 h 00, (à partir de 12 ans) L'affaire de la rue LOURCINE

D'après Eugène LABICHE. Mise en scène de Benoît LAMBERT.

Dimanche 5 avril, à 16 h 00, (à partir de 8 ans) **Zigmund Follies**

Théâtre d'objets et de marionnettes.

Vendredi 13 mai, à 20 h 30, (tout public) Conférence sur l'Art moderne et

Contemporain: Des femmes photographes.

Par M^{me} Sylviane HUCHET.

Samedi 16 mai, à 21 h 00, (tout public) Le petit bal perdu. (Clôture de saison)

D'après l'ŒUVRE chantée de BOURVIL.

Tarif A:

- adultes : 10 euros
- jeunes (- de 26 ans) : 5 euros
- famille (2 parents et 2 enfants) : 25 euros

Tarif B (Spectacle jeune public):

4 euros pour tous.



Ce programme est distribué à chaque rentrée dans toutes les boîtes aux lettres serrissiennes et reste disponible l'année à l'Hôtel de Ville, en Mairie de Quartier, ainsi qu'à la Ferme des Communes.



Newsletter de Serris : Abonnez-vous



Dans le cadre du nouveau plan de communication 2008-2014, nous avons souhaité utiliser les moyens "d'aujourd'hui" afin de vous permettre d'accéder aux informations relatives aux diverses activités organisées dans notre commune (sport, événements associatifs, culturels et festifs).

Cette nouvelle façon de communiquer nous permettra, à terme, de limiter les impressions papier afin de mieux respecter notre environnement.



Frédéric BALLUET
Conseiller Municipal
Délégué à la Communication,
et à l'Informatique

Si vous souhaitez vous abonner, n'hésitez pas : rendez-vous sur le site de la commune

www.mairie-serris.net

Dans le menu de droite, cliquez sur "s'abonner à la newsletter". Un petit mail plus tard, vous serez prêts à recevoir le prochain numéro de ce support de communication.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques concernant cette newsletter.

Restos du Cœur : les centres de loisirs se mobilisent

Comme chaque année, les centres de loisirs de la commune de Serris se mobilisent en faveur des Restaurants du Cœur.

Une vaste collecte est organisée du 1er décembre 2008 au 16 mars 2009.

Si vous souhaitez vous associer à cette généreuse initiative, vous pouvez apporter :

- des denrées alimentaires non périssables,
- des produits d'hygiène
- jouets en bon état

sur les différents points de collecte situés dans les 4 centres d'accueils périscolaires.



Collecte des déchets au 1er janvier 2009

À partir du 1^{er} janvier 2009, le ramassage du tri sélectif (poubelle bleue) sera effectué le mercredi matin.

Nous vous rappelons les jours de collecte des déchets :

Bourg de Serris

Ordures ménagères (couvercle vert) : lundi et jeudi matin.

Tri sélectif (couvercle bleu) : mercredi matin.

Centre urbain:

Ordures ménagères (couvercle vert) : mardi et vendredi matin.

Tri sélectif (couvercle bleu) : mercredi matin. Les conteneurs doivent être sortis la veille au soir.

Dates de collecte des ordures extra-ménagères.

Jeudi 5 mars 2009, jeudi 4 juin 2009, jeudi 3 septembre 2009 et jeudi 3 décembre 2009.

Aménagement

La vision du développement durable à Serris

Les élus de Serris ont voulu exprimer leur vision du développement de la commune à court (2010), moyen (2017), et long terme (2025-2030).

Ce projet s'inscrit dans le cadre des perspectives de développement durable, ceci en recherchant une certaine densité, tout en veillant à préserver les constructions à dimension conviviale.

L'atout de Serris est d'être situé à 35 km de Paris, d'avoir entamé son développement sur un modèle de type Haussmannien mais également d'avoir le regard tourné vers l'Europe.

Notre secteur est atypique dans la mesure où l'État a conféré à un partenaire privé (EuroDisney), le soin de développer l'est de Marne la Vallée.

Pour ce faire, l'État a créé un P.I.G. (Projet d'Intérêt Général), dont l'objectif est d'accompagner ce développement.

Le positionnement de la commune de Serris est une contribution aux réflexions actuellement engagées par le SAN pour la définition d'un projet d'agglomération. Il affirme de manière forte, l'ambition de l'approche environnementale de l'urbanisme (A.E.U.) en s'inscrivant dans la conception et la réalisation d'éco-quartier ou/et écocité.

Ce projet constitue un élément de référence pour des concertations à engager lors de la mise en œuvre de ces objectifs avec les partenaires institutionnels (SAN, EPAFRANCE), les partenaires privés (EuroDisney), les collectivités territoriales (Région, Département) et les communes limitrophes.

Ces objectifs s'organiseront autour des thèmes suivants :

- La démographie (densité de logements et nombre d'habitants),

- La simultanéité et l'équilibre entre l'arrivée des logements et des activités économiques,
- Le développement durable.

La démographie :

L'objectif est de développer la commune sur des quartiers différents mais cohérents :

- À l'est du Centre Urbain: des logements collectifs en lien avec le futur parc urbain dont la densité, légèrement supérieure à celle des quartiers du lac et du parc, diminuerait, tout en s'éloignant de ce dernier. Un éco quartier, plus aéré, se poursuivra plus au nord, au niveau du bourg de Serris.
- À l'est du bourg: la création d'un éco-quartier (de type cité lacustre: constructions d'âges divers situées en bord d'un lac ou d'un cours d'eau) composé de pavillons ou de maisons de ville, en frange du bourg, fait également partie de nos objectifs.
- À l'ouest de la commune : le souhait est de développer un nouveau quartier mixte (habitat et activités) qui permettrait de compléter la frange ouest du bourg, le long de la RD 231 et de la route de Meaux prolongée.

Ce projet recherche la poursuite d'un équilibre harmonieux entre les différents types d'habitats afin de favoriser la mixité sociale et une typologie répondant au parcours résidentiel.

La commune travaille sur un développement maîtrisé,



Anicet FABRIANO
Maire Adjoint
Délégué à l'Urbanisme
et au Développement
Économique.

maintenant un rythme d'arrivée de logements permettant de préserver un accueil de qualité aux nouveaux habitants.

La simultanéité et l'équilibre entre l'arrivée des logements et des activités économiques :

Ces projets ne seront acceptés que si le développement économique et les ressources de la ville le permettent. Ainsi, Serris souhaite poursuivre sa politique d'indépendance financière et de diversification de ses ressources et de ses emplois dans le but de garantir à chacun un équilibre de vie à travers :

- L'installation de commerces de proximité,

de P.M.E. et de grandes entreprises favorisée par une collaboration avec les partenaires de la commune.

- la poursuite de l'aménagement du Parc International d'Entreprises (ZAC du prieuré - Parc Goodman) et de la ZAC du bourg (Saria). Mais tout en développant également des zones à l'est du bourg, dans la ZAC des Gassets et dans la future ZAC du Couternois.

Le Développement Durable

Notre but est de défendre une qualité et une pérennité écologique, pour chaque aménagement nouveau, en favorisant la réalisation d'éco-quartiers ou éco-cités. Ceuxci devront respecter à la fois des critères de mixité sociale, les normes d'habitat environnemental (label Habitat & Environnement et Très Haute Performance Énergétique) tout en recourant à des énergies renouvelables.

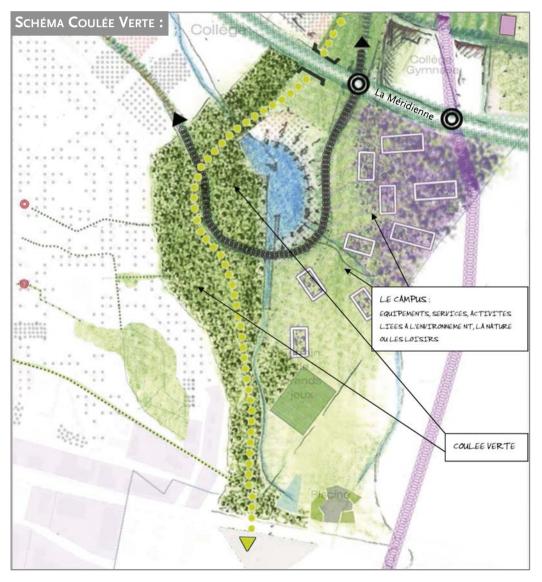
Les équipements publics feront l'objet d'une labellisation H.Q.E. (Haute Qualité Environnementale).

La commune souhaite préserver son environnement par la création d'espaces verts, en favorisant des systèmes de régulations alternatives, de biodiversités, de déplacements doux (à vélo, à pied) notamment dans le Parc Urbain et la trame verte, et en mettant en place des jardins familiaux.

Les transports en commun, seront favorisés, en particulier en créant un Transport en Site Propre (T.C.S.P.) desservant l'ensemble du territoire.

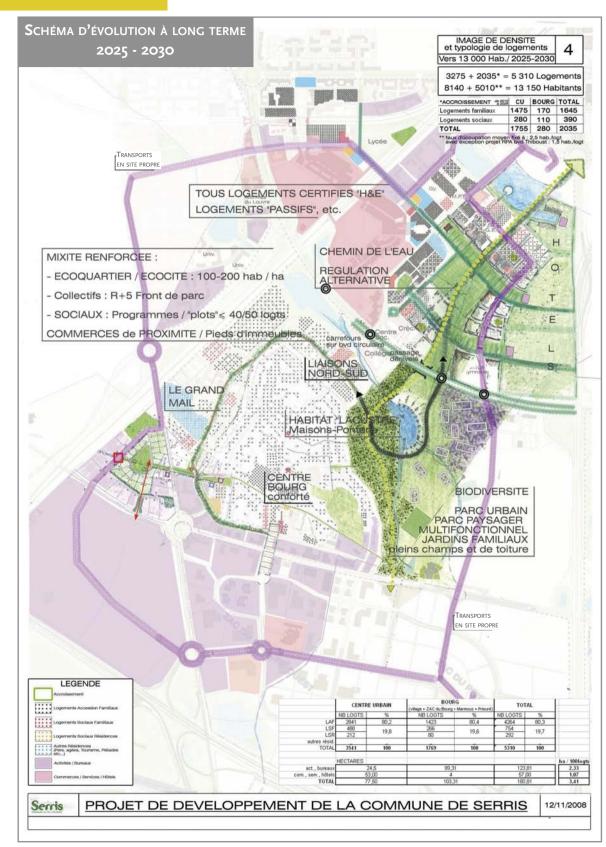
Le réseau de voirie devra structurer les nouveaux espaces construits, en permettant une bonne fluidité de circulation entre le Centre Urbain et le Village.

Ces actions ont pour but d'améliorer et de conserver la qualité de vie de tous les Serrissiens.



Dossier

Aménagement



Aménagement

Prix européen d'architecture P. Rotthier Serris obtient le 2^e prix

Le Val d'Europe et plus particulièrement notre ville de Serris a reçu, le 18 octobre 2008, le 2^e prix Européen d'architecture Philippe Rotthier intitulé "Reconstruction de la Ville en 2008".



Repères :

Fondé en 1982 par l'architecte Philippe Rotthier, ce prix d'architecture triennal est l'un des rares à récompenser des œuvres qui se situent dans la continuité de la tradition européenne de concevoir des villes.

Le prix poursuit un double objectif: la mise en valeur d'une production architecturale et urbaine contemporaine rarement valorisée par la critique et la presse spécialisée, et le renforcement de l'exigence du public, des élus et des commanditaires.

La Fondation pour l'Architecture assure l'organisation de ce prix dont les projets lauréats, sélectionnés par un jury composé de personnalités européennes du monde de l'art et de l'architecture, font l'objet d'expositions et de publications.

Ce concours a été organisé par la Fondation pour l'Architecture et "A vision of Europe", en collaboration avec l'université de Ferrara.

Le prix européen d'architecture récompense des œuvres contemporaines depuis 1982.

Cette année, 230 dossiers de villes d'Europe ont été présentés et 88 retenus.

La commune de Serris a obtenu le 2º prix pour la meilleure nouvelle ville, ceci devant des communes d'Allemagne, d'Italie, de Grande Bretagne, etc.

Notre ville, dont la population est d'environ 7 000 habitants, s'inscrit dans une agglomération plus vaste; celle du San du Val-d'Europe qui compte 20 000 habitants.

Situé à 35 km à l'est de Paris, notre territoire connaît une urbanisation croissante depuis une vingtaine d'années sur les principes constitutifs de la ville Européenne.

Le jury a mis en valeur différents

- La ville, constituée, de quartiers à

échelle humaine, structurés par des

places, des trames vertes, des jardins,

s'inscrit dans le développement

durable et possède des bâtiments

- Le Parc Andalou, qui se situe

au cœur de constructions

à une échelle conviviale.

aspects de notre commune :

ine vingtaine l'impression d'être intemporelles et résolument ouvertes sur le monde européen.

• Plessis-Robinson, France, pour la meilleure solution de renaissance d'une banlieue urbaine

l'urbanisme de barres et de tours.

- Val d'Europe, Ile-de-France pour la meilleure nouvelle ville
- Neumarkt, Dresde, Allemagne pour la meilleure reconstruction d'un centre historique
- Palerme, Italie pour la meilleure reconstruction d'un centre-ville
- Poundbury, Dorchester, Grande-Bretagne, pour le meilleur nouveau village
- Rathaus Viertel, Gladbeck, Allemagne pour la meilleure intervention publique
- Borgo Città Nuova, Alessandria, Italie pour le meilleur centre de quartier
- Plaza del Juncal, Irun, Espagne pour la meilleure place urbaine
- Heulebrug, Knokke-Heist, Belgique pour la meilleure cité-jardin
- Campus d'Akroken, Sundsval, Suède pour la meilleure zone urbaine

Lauréats 2008 :

Mme Martine OFFROY, Maire adjointe déléguée à

l'Environnement et au Développement Durable, et M. Anicet FABRIANO, Maire adjoint, délégué à l'Urbanisme et au Développement Économique, représentant Serris au Prix Européen d'architecture Philippe Rotthier 2008, à Bruxelles.

incontestablement réussies et très éloignées de

- Les places d'Ariane et de Toscane qui donnent

Album de Serris

Commémoration

10

Cérémonie du II novembre

Lazare PONTICELLI est mort en mars 2008 ; le dernier témoin français a disparu mais le relais de la Mémoire est assuré comme en témoignent les nombreuses cérémonies dans toute la France.

À Serris, le 90° anniversaire de l'Armistice de 1918 a eu un relief tout particulier grâce à la participation d'élèves de CM2 de l'école Jean de la Fontaine, accompagnés de M^{me} BOUVROT, leur enseignante, et de M^{me} CHAFFARD, maire adjointe déléguée à la Culture.

Chacun avait la conviction d'être un maillon d'une grande chaîne humaine assurant le Devoir de Mémoire.

Entourant Monsieur le Maire, ils ont évoqué, grâce à des phrases d'écrivains, ce que fut le quotidien des Poilus.

La présence des gradés en uniforme de la caserne des pompiers et celle du commissariat ont donné une grande solennité à cette cérémonie suivie par une assistante nombreuse et émue.









Geneviève CHAFFARD Maire Adjointe Déléguée à la Culture

Phrases d'écrivains prononcées par les élèves de CM2 de l'école Jean de la Fontaine, accompagnés de leur enseignante, M^{me} BOUVROT, et de M^{me} CHAFFARD, maire adjointe déléguée à la Culture.

Je pars soldat de la république pour la dernière des guerres, la paix universelle et le désarmement général. Charles Péguy - In Jacques Meyer La vie quotidienne des soldats pendant la grande guerre

La guerre durera longtemps, nul n'en doute plus. L'opinion désormais résignée accepte sa prolongation : la guerre est une calamité naturelle contre laquelle on ne peut rien et avec laquelle il faut bien vivre.

Pierre Bouyoux

L'Opinion publique à Toulouse <mark>pendant la première</mark> guerre mondiale

Dans les comptes d'apothicaire Vingt ans, c'est une somm' de bonheurs, Mes vingt ans sont morts à la guerre, De l'autr' côté du champ d'honneur.

Georges Brassens Le temps passé

C'est le poilu, soldat de France, Qui, sans peur, marchait au combat, Bravant la lutte et la souffrance, Le poilu était toujours là! Charles-Louis Pothier et Charles Borel-clerc Qui a gagné la guerre?

C'est cela, la guerre que nous allons faire ? Rester des heures interminables devant un mur de terre couronné, face à l'ennemi par un parapet percé de créneaux, où reposent les fusils des sentinelles, prêtes à tirer à la moindre alerte...

THE REPORT OF THE PERSON NAMED AND PARTY OF THE PERSON NAMED AND P

Émile Morin Combattant de la guerre 1914-1918

Le bombardement remue tellement la terre que la plaine semble prise de fureur, de convulsion.

STREET A TO THOSE WAS INCOME.

Henri Barbusse

Le feu : journal d'une escouade. Carnet de guerre

Verdun a cumulé un cortège d'horreurs et de souffrances qu'aucun autre champ de bataille n'a pu égaler. Stéphane Audoin-Rouzeau et Annette Becker La Grande Guerre 1914-1918

On se fait à tout. Nous nous habituons à vivre dans des trous, comme les hommes des cavernes ; à ne jamais nous laver, pas même les mains, ni le visage ; à ne jamais nous déchausser.

Charles Delvert - 3 avril 1916
Carnet d'un fantassin : 7 août 1914-16 août 1916

Nos mains sont de la terre ; nos corps, de l'argile ; nos yeux des mares de pluie.

Nous ne savons pas si nous sommes encore vivants.

Erich Maria Ramarque

A l'Ouest rien de nouveau

À une époque, je croyais que le pire enfer de la guerre ce sont les flammes des obus, puis j'ai pensé longtemps que c'était l'étouffement des souterrains qui se rétrécissent éternellement sur nous. Mais non, l'enfer, c'est l'eau.

Henri Barbusse

Le Feu: journal d'une escouade. Carnet de guerre

Maman va mieux. Je m'empresse de t'écrire parce qu'on va manger. Louis travaille toujours. Il est en bonne santé. Ainsi que toute la famille. Et toi vas-tu toujours bien ? Aujourd'hui dimanche on n'a rien reçu de toi. Ne te tourmente pas si je t'écris pas souvent c'est parce que je ne trouve rien à dire. Je t'écrirai plus souvent maintenant. Maman t'a écrit ce matin et Suzanne va commencer à t'en écrire une. Tu me demandes des nouvelles de Vévette. Elle va toujours bien mais elle grandit pas. Elle est toujours gentille.

De Clotaire Rabourdin à son père, *Fleury*, *28 mars* 1915

Album de Serris

Commémoration

Maintenant qu'il avait sa lettre dans la poche, il n'était plus pressé de la lire, il ne voulait pas dépenser toute sa joie d'un seul coup.

Il la goûterait à petits mots, lentement, couché dans un trou, et il s'endormirait avec leur douceur dans l'esprit.

Roland Dorgelès.

Les Croix des bois

Je connais maintenant la définition de la guerre : la guerre, c'est la mort des autres.

lean Guéhenno

La Mort des autres

Qu'est-ce qu'une permission?

Un changement qui, ensuite, rend tout beaucoup plus pénible.

Dès demain il faut songer au départ.

Ma mère me regarde en silence.

Elle compte les jours, je le sais ; chaque matin, elle est triste : encore une journée de moins, pense-t-elle. Elle a mis mon sac de côté, car elle ne veut pas qu'il lui rappelle la fatale nécessité. [...]

Les journées deviennent toujours plus pénibles et les yeux de ma mère toujours plus chagrins.

Erich Maria Remarque

A l'Ouest rien de nouveau

Quand on apprend ou qu'on voit la mort d'un de ceux qui faisaient la guerre à côté de vous et qui vivaient exactement de la même vie, on reçoit un choc direct dans la chair avant même de comprendre. C'est vraiment presque un peu son propre anéantissement qu'on apprend tout d'un coup. Ce n'est qu'après qu'on se met à regretter.

Henri Barbusse

Le Feu : journal d'une escouade. Carnet de guerre

Le 11 novembre 1918, à 11 heures, dans toute la France, une traînée d'enthousiasme courut. Instantanément, Paris pavoise et s'enflamme... Les gens ont le pas rapide, le cœur dans les yeux. Le canon tonne.

Des cortèges se forment, pleins de pieds et de drapeaux. Les enfants envahissent les hommes.

On chante, on danse, sur les places, sur les toits... sur la guerre.

Joseph DELTEIL Poilus : épopée.

Monsieur le Maire,

Je m'adresse à vous pour une bien douloureuse mission. Mon frère Antoine a été tué en arrivant dans notre secteur.

Je ne sais comment faire pour l'apprendre à mes parents. Alors j'ai pensé à votre amitié pour les miens et je sais que vous seul pourrez leur faire connaître la cruelle réalité avec tous les ménagements nécessaires.

Je n'ai pu retrouver son corps malgré mes recherches : le pauvre petit est tombé dans un endroit bien disputé. Ne leur dites pas tout du premier coup. [...] D'ailleurs vous connaissez bien mon père et vous trouverez les mots qu'il faut pour atténuer le coup

terrible.

Et ma mère ? Elle va être folle de douleur.

Fernand Charmasson Lettre du 16 mars 1916 Archives du département de l'Aude

Les Serrissiens morts pour la France lors de la guerre de 1914-1918 :

| Léon BENARD | 33 ans | Albert FEAUVEAU | | Charles LAPORTE | 23 ans |
|-----------------|--------|-------------------|--------|-----------------|--------|
| Henri BOURETTE | 27 ans | Léon FEAUVEAU | 20 ans | Ephraïm LAPORTE | 21 ans |
| Alfred DUVAL | 24 ans | L. GOMOT âge inco | nnu | Georges LEONARD | 21 ans |
| Alexandre FAYET | 34 ans | Roger GUERRAND | 20 ans | Alexandre SURET | 26 ans |

Encore un succès incontestable pour cette 5° édition qui s'est tenue le 29 octobre dernier au gymnase Éric TABARLY, jeux de société en bois et structures gonflables ont tenu en haleine petits et grands tout au long de l'après-midi!





13

Rotary Club du Val d'Europe : presque 7,5 tonnes de denrées pour la B.A.P.I.F.

Le Rotary Club du Val d'Europe s'est mobilisé vendredi 28 et samedi 29 novembre 2008 au profit de la BAPIF (Banque Alimentaire de Paris et Île de France) à Auchan, dans le centre commercial du Val d'Europe à Serris.

Grâce à la générosité des clients et le concours du personnel de l'hypermarché, presque 7,5 tonnes de denrées alimentaires ont été collectées au profit de la BAPIF. Les 420 cartons repartis sur 12 palettes ont pu être livrés gracieusement par un camion de la société Transport Jacques Barré, un transporteur local qui soutient le club depuis plusieurs années.

Le Rotary Club du Val d'Europe souhaite remercier non seulement tous les bénévoles qui ont participé à l'action, mais aussi, et surtout, tous ceux qui ont offert des denrées et qui, par leur générosité, ont contribué à la réussite de cette collecte nationale.

"Servir d'abord", telle est la devise du Rotary, rappelle Fabienne van der Vleugel, la Présidente 2008-2009 du Rotary Club du Val d'Europe. "Le succès de la mobilisation est révélateur d'une incontestable entraide. Chaque personne qui offre une partie de son temps pour rassembler les denrées, chaque individu qui achète des denrées pour la collecte participe activement à la réussite de cette action sociale".





Rotary Club du Val d'Europe Tél. : 03 16 19 10 69 Site : rotaryvaldeurope.ifrance.com

Coup d´œil

Information

14

Délégation Vie de Quartier



Isabelle CHADRON
Conseillère Municipale
Déléquée à la Vie de Quartier

Confiée à M^{me} Isabelle CHADRON, la délégation Vie de Quartier et Citoyenneté répond à une volonté de développer la démarche participative, un axe incontournable de notre politique en faveur du développement durable. Ce choix repose sur le principe de la coopération entre tous les acteurs de la ville.

Quartier Henri MATISSE Charlize SOLIMAN Quartier Jules VERNE: Courriel: c.soliman@cm-serris.net Francis TSARAMANANA Courriel: f.tsaramanana@cm-serris.net Quartier Robert DOISNEAU **Noura BELLILI** Courriel: n.bellili@cm-serris.net Quartier Jean de la FONTAINE Pour contacter vos délégués, vous Isabelle CHADRON pouvez aussi envoyer un courrier à l'Hôtel de Ville. Courriel: i.chadron@cm-serris.

Cette délégation permet de favoriser :

- Une relation de proximité entre les habitants et les élus, indispensable à la compréhension de la gestion des services et des projets mais aussi des enjeux du développement.
- Une implication des habitants aux projets jusqu'à leur mise en œuvre et leur évaluation.
- Le dynamisme de la vie locale, son équilibre, sa cohérence et son unité.

La délégation vie de quartier se limitera, dans un premier temps, à un rôle d'observatoire de la vie de quartier, avec la création d'une cellule de veille par secteur. Cet observatoire permet d'assurer une présence par quartier, d'aider à la bonne circulation des informations entre la municipalité et les habitants et d'obtenir une photographie géopolitique. Cette délégation entrera dans sa phase opérationnelle lorsqu'elle fusionnera avec l'agenda 21 communal.

Cette phase d'observation est un premier palier nécessaire à la mise en place d'une véritable politique de vie de quartier. À terme, une structure autonome sera constituée pour construire des projets forts et partager ensemble, à l'aide de comités de quartier, des espaces d'échanges et de rencontre ainsi que des dispositifs participatifs : groupe de travail thématique, ateliers, forums...

Actuellement rattachée à la Commission Environnement & Développement Durable, la délégation Vie de Quartier se répartie en 4 lieux, qui se distinguent par la présence d'un groupe scolaire (cf. plan ci-contre).

N'hésitez pas à contacter vos délégués de quartier.

Par arrêté du 14 octobre 2008, Monsieur le Maire a désigné deux nouveaux conseillers municipaux délégués :



M^{me} Ghislaine SERVIÈRES Conseillère municipale Déléguée auprès du Personnel Communal et des Partenaires Extérieurs Hôtel de ville de Serris 2, place Antoine Mauny - 77 700 Serris courriel: g.servieres@cm-serris.net



Xavier LANÉRY

Maire Adjoint Délégué à la

M. Nicolas ZEMANEK Conseiller municipal Délégué à la Comptabilité Publique Hôtel de ville de Serris 2, place Antoine Mauny - 77 700 Serris courriel: n.zemanek@cm-serris.net



Troisième équipement petite enfance

En septembre 2009 la ville de Serris accueillera le troisième équipement Petite Enfance.

Cette structure ouvrira dans un premier temps avec une capacité de 15 berceaux.

En complément des équipements déjà en service, 55 assistantes Solidarité, à la Famille et à la Petite-Enfance. maternelles professionnelles offrent leurs services pour la garde des enfants de o à 3 ans. Renforcées dans leur professionnalisme par le service intercommunal du R.A.M. (Relais Assistantes Maternelles), les assistantes maternelles sont une composante importante dans l'offre de mode de garde sur le secteur. De nombreuses rencontres sont organisées, sous les égides du service Petite Enfance et du RAM, entre les assistantes maternelles et les crèches communales dans un esprit de collaboration et de partage des expériences.



Le service Petite Enfance de la commune est à votre disposition pour tous renseignements et informations sur les modes de garde à Serris : Service Petite Enfance - Hôtel de Ville - 2, place Antoine Mauny - 77 700 Serris Tél.: 01 60 43 52 00 - Fax: 01 60 43 08 13

Courriel: c.sommerard@mairie-serris.net

Publicité



Ouverture en mars 2009 La Résidence médicalisée Du Danube LES BERGES DU DANUBE

La Résidence médicalisée LES BERGES DU DANUBE, située sur la commune de SERRIS, accueille des personnes valides, semivalides et en perte d'autonomie.



Une unité est également réservée aux patients souffrant de la maladie d'Alzheimer et de troubles apparentés.

Nous proposons des séjours permanents, temporaires ou à durée adaptée aux besoins du résident, ainsi qu'un accueil de jour.

Nous nous engageons à réaliser une prise en charge globale individuelle permettant l'intégration des familles et proches.

Choisir votre résidence. C'est choisir votre projet de vie

Contact pour renseignement et réservation :

Tél.: +33 06 45 46 97 87 Tél.: +33 06 30 37 71 56

77700 SERRIS



La Résidence Les Berges du Danube ouvre ses portes en mars

En ouvrant son premier établissement, il y a maintenant 16 ans, le Groupe Noble Âge a résolument choisi de remplir ses missions en plaçant les règles d'éthique au cœur de ses obligations et de son action.

Aujourd'hui, 8^e acteur du secteur privé en France, le groupe dirige 26 EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) : 5 établissements de soins de suite et de réadaptation, et 4 maisons de repos en Belgique.

La résidence médicalisée Les Berges du Danube accueillera sur la commune de Serris, dès le 1^{er} mars 2009, des personnes âgées valides, semi-valides ou en perte d'autonomie. Une unité sera également réservée aux résidents souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

Un espace de vie

Les chambres individuelles d'une superficie de 20 m² seront réparties sur quatre niveaux. Toutes sont équipées de salles de bain conçues pour les différentes formes

de handicap et pour le confort lié à l'âge.

Les chambres pourront être agrémentées avec des effets personnels afin que chacun puisse s'intégrer au mieux à la dynamique du projet de vie de la résidence.

niveaux. Toutes sont équipées s pour les différentes formes

La culture de la convivialité

de vie afin de faciliter les projets personnalisés adaptés

aux souhaits de chacun. Des espaces de vie favoriseront

Un projet de vie

Un animateur diplômé accompagné de l'équipe soignante

proposera un éventail d'activités variées (culturelles,

Pour ce faire quatre,

principes guideront

chacune des actions des

professionnels de la

résidence : l'éthique, le respect, le sens du

service. la confiance. Ceci

dans une atmosphère

de gaieté.

le développement des diverses animations.

ludiques, manuelles et sensorielles).

Le chef de cuisine et son équipe élaboreront chaque jour des repas variés et équilibrés.

La richesse de la gastronomie s'adaptant aux divers régimes permettra le maintien du plaisir pour tous.

Dans le respect de la restauration, une carte des menus gourmets sera proposée et le restaurant "invités" accueillera chaque jour résidents, familles, amis selon les désirs de chacun.

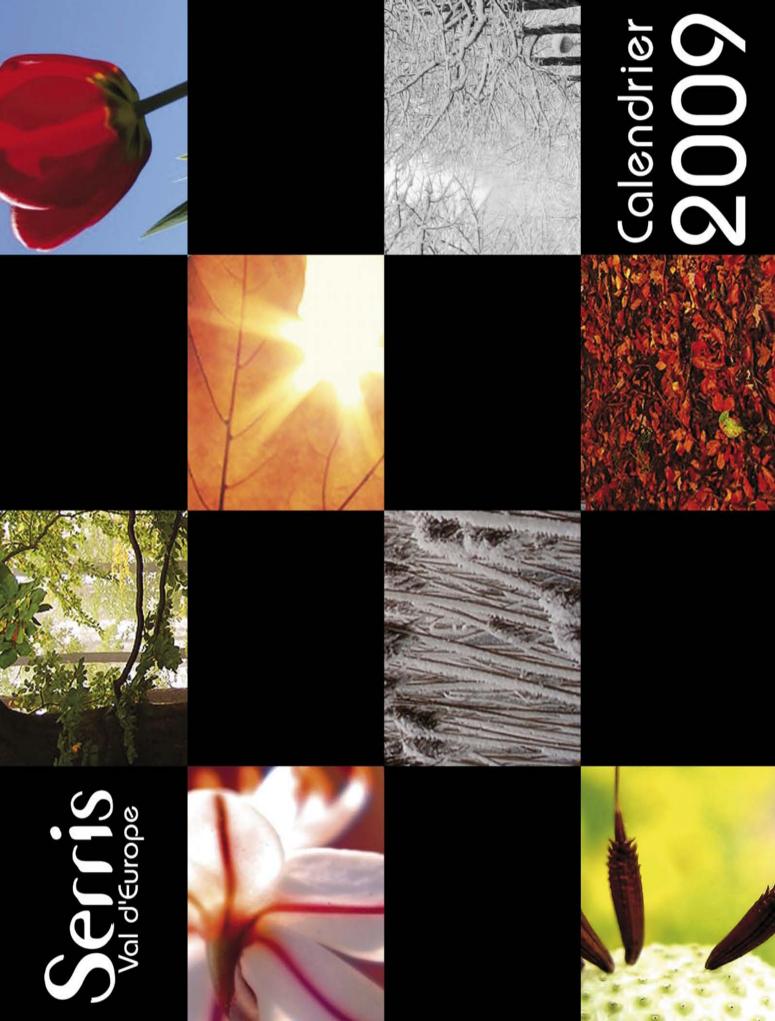
Un accompagnement personnalisé

Les Berges du Danube proposeront des séjours permanents, temporaires et un accueil de jour.

Une prise en charge globale individualisée du résident permettra l'intégration des familles et des proches.

L'organisation de la résidence se fera sur quatre unités

Le Serrissien ____



| Janvier | | Février | Mars | Avril |
|-----------------------------------|--|--|---|---|
| J. 1 Jour de l'an | D. 1 Ste Ella | | D. 1 St Aubin | M. T. St Hugues. |
| V. 2 S' Basile | L.2 Présentation | | L. 2 S'Charles le Bon | J. 2 Ste Sandrine |
| V. 3 St Geneviève | M. 3 St Blaise | | M. 3 St Guénolé | V. 3 S' Richard L'AFFAIRE DE LA RUE L'OURCINE |
| D. 4 S' Odilon | M. 4 Ste Véronique | | M. 4 St Casimir | S. 4 S' Isidore |
| L. 5 S' Édouard | J, 5 St. Agathe | CONSEIL MUNICIPAL | J. 5. Ste Olive | D. 5 Ste Irène Zicaluna Foures |
| M. 6 Ste Mélaine | V. 6 St Gaston | | V. 6 Ste Colette | L. 6 S' Marcellin |
| M. 7 S' Raymond | S. 7 Ste EugénieVwant | HUMOUR: INCENT ROCCA - 1 H. DE CARTÉ MÈS DE CHEZ VOUS | S. 7 Ste Félicité | M. 7 S' JB. de la Salle |
| J, 8 S' Lucien | D. 8 Ste Jacqueline | | D. 8 St Jean de Dieu | M. 8 Ste Julie |
| V. 9 Ste Alix Le centenaire de la | CONFENENCE DE LA NAISSANCE DU PUTURISME L 9 Ste Apolline | | L. 9 Ste Françoise | J. 9 S' Gauthier |
| S. 10 S' Guillaume | M. 10 S' Arnaud | | M. 10 St Vivien | V. 10 S' Fulbert |
| D. 111 Ste Pauline | M. 11 ND. de Lourdes | Sa | M. 11 St Rosine | S. 11 S' Stanislas |
| L. 12 St Tatiana | PAPOTAGES J. 12 S' FÉIX | | J. 12 Ste Justine | D. 12 Påques |
| M. 13 Ster Yvette | V. 13 Ste Béatrice | | V. 13 St Rodrigue Aurous DEL'OEUVIE DE ZAO WOUN | L 13 Lundi de Pâques |
| M. 14 S' Nina | S. 14 S' Valentin | | S. 14 Ste Mathilde | M, 14 St Maxime |
| J. 15 S' Rémi | D. 15 S' Claude | | D. 15 Ste Louise | M. 15 S' Paterne |
| V. 16 S' Marcel | L. 16 Ste Julienne | | L. 16 Sie Bénédicte | J. 16 S' Benoît-Joseph |
| S. 17 Ste Roseline | M. 17 S' Alexis | | M. 17 S' Patrice | V, 17 S' Anicet |
| D. 18 Ste Prisca | M. 18 Ste Bernadette | | M. 18 St Cyrille | S, 18 S' Parfait |
| L 19 St Marius | J. 19 St Gabin | | J. 19 St Joseph | D. 19 Ste Emma |
| M. 20 St Sébastien | V. 20 St Aimé | | V. 20 Printemps | L. 20 Sr Odette |
| M. 21 St Agnès | S. 21 S' Damien | | S. 21 Ste Clémence | M. 21 St Anselme |
| J. 22 St Vincent | D. 22 Ste Isabelle | | D. 22 Ste Léa | M. 22 St Alexandre |
| V. 23 St Barnard | L 23 St Lazare | | L. 23 St Victorien | J. 23 St Georges |
| S. 24 S' François de Sales | GEORGES DANDON M. 24 St Modeste | | M. 24 Ste Catherine | V. 24 S' Fidèle |
| D. 25 Conversion de St Paul | M. 25 St Roméo | | M. 25 Annonciation Consel MUNICIPAL | AM S. 25 S' Marc |
| L. 26 S [™] Paule | J. 26 St Nestor | | J. 26 Ste Larissa | D. 26 Ste Alida |
| M. 27 Ste Angèle | V. 27 Ste Honorine | | V. 27 St Habib | L 27 Str Zita |
| M. 28 St Thomas d'Aquin | S. 28 S' Romain | | S. 28 St Contran | M. 28 Ste Valérie |
| J. 29 S' Gildas | | | D. 29 Ste Glawdys L'OWBRE ORCHESTRE | M. 29 Ste Catherine de Si. Conseil Municipal |
| V. 30 St Martine | | | L. 30 S' Amédée | J. 30 S' Robert |
| S. 31 Ste Marcelle VINCENTM | CONCENT MALONE - LE BOLIDES PAPAS | | M. 31 S' Benjamin | |
| Vacances scolaires: | Événements | Notes: | | |
| Zone A 🔳 S. | Service Culturel | | | |
| Zone B S | Service Fête et Animation | | | |
| Zone C | Citoyenneté | | | |

| | | | | | 10 | | | | | 30 | | | | | 70 | | | | | | 1 | | | | 9 | | | | | | | | | | |
|---------|---------------------|-----------------------|---------------------------|---------------------|-----------------|----------------------|-----------------|---------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------------------------------|----------------------|--|---|---------------------|-------------------|---------------------|--------------------|-----------------------------------|---------------------------|-----------------------|------------------------|------------------|------------------------|--------------------|-------------------|-----------------------|--------------------|---------------------------|---------------------|-------------------------|---------------------------|--------------------|
| Août | S. 1 St Alphonse | D. 2 St Julien Eymard | L. 3 Ste Lydie | M. 4 St.JM. Vianney | M. 5 St Abel | J. 6 Transfiguration | V. 7 S' Gaétan | S. 8 S' Dominique | D. 9 St Amour | L 10 S' Laurent | M. 11 St Claire | M. 12 St Clarisse | J. 13 St Hippolyte | V, 14 St Evrard | S. 15 Assomption | D. 16 St Armel | L. 17 S' Hyacinthe | M. 18 Ste Helène | M. 19 St Jean-Eudes | J. 20 S' Bernard | V. 2.1 St Christophe | S. 22 St Fabrice | D. 23 St Rose de Lima | L. 24 St Barthélemy | M. 25 St Louis | M. 26 Ste Natacha | J. 27 Ste Monique | V. 28 St Augustin | S. 29 Ste Sabine | D. 30 St Flacre | L. 31 St Aristide | | | | |
| Juillet | M. 1 St Thierry | J. 2 St Martinien | V. 3 S'Thomas | S. 4 S' Florent | D. 5 S' Antoine | L. 6 Sre Mariette | M. 7 S' Raoul | M. 8 St Thibault | J. 9 S* Amandine | V. 10 St Ulrich | S. 11 S' Benoît | D. 12 St Olivier | L. 13 St Henri, Joël BAL REPUBLICAIN | M. 14 Fête Nationale | M. 15 St Donald | J. 16 ND. du Mont Carême | V. 17 Ste Charlotte | S. 18 St Frédéric | D. 19 S'Arsène | L. 20 St Marina | FETE DE LA MUSIQUE M. 21 S'Victor | M. 22 Ste Marie-Madeleine | J. 23 St Brigitte | V. 24 Ste Christine | S. 25 S' Jacques | D. 26 St Anne, Joachim | L. 27 Ste Nathalie | M. 28 St Samson | M. 29 Ste Marthe | J. 30 Ste Juliette | V. 31 S' Ignace de Loyola | | | | |
| Juin | L 1 St Justin | M. 2 Ste Blandine | M. 3 St Kevin | J 4 Ste Clotilde | V. 5 St Igor | S. 6 S' Norbert | D. 7 St Gilbert | L 8 St Médard | M. 9 Ste Diane | M. 10 St Landry | J. 1.1 S' Barnabé | V. 12 St Guy | S. 13 St Antoine de Padoue | D. 14 S'Élisée | CONFERENCE: [15 Ste Germaine | DE SAISON M. 16 St Jean-François Régis | M. 17 S' Hervé | J. 18 St Léonce | V. 19 St Romuald | S. 20 St Silvère | D. 2.1 Été Fére de | L 22 S'Alban | M. 23 Ste Audrey | M. 24 S' Jean-Baptiste | J. 25 St Prosper | V. 26 S' Anthelme | S. 27 S' Fernand | D. 28 St Irenée | U. 29 St Pierre, Paul | M. 30 St Martial | | Notes . | Iturel | Service Fête et Animation | é |
| Mai | V] Fête du Travail | 5.2 S'Boris | D. 3 St Philippe, Jacques | L. 4 Si Sylvain | M. 5 St Judith | M. 6 St Prudence | J. 7 Ste Gisèle | V. 8 Armistice 1945 | S. 9 St Pacôme | D. 10 Ste Solange | L 11 St Estelle | M. 12 St Achille | M. 13 Ste Rolande | J. 14 S' Mathias | Conf. V. 15 Ste Denise Des FEMMES PHOTOG | S. 16 St Honoré LEPETH BAL PERDU-CLOTURE DE | D, 17 S' Pascal | L 18 S'Éric | M. 19 Si Yves | M. 20 St Bernardin | J. 21 Ascension | V. 22 St Émile | S. 23 St Didier | D. 24 St Donation | L. 25 S*Sophie | M. 26 S' Bérenger | M. 27 St Augustin | J. 28 S' Germain | V. 29 St Aymar | S. 30 St Ferdinand | 90 | Vacances scolaires. | Zone A Service Culturel | Zone B Service Fêt | Zone C Citoyenneté |

AND AND AND

| Septembre | nbre Octob | obre | Novembre | Décembre |
|--------------------------|----------------------------|--------|-------------------------------|-----------------------------|
| M. 1 S' Gilles | J. Therèse de l'E. J. | | D. 1 Toussaint | M. 1 Ste Florence |
| M. 2 Ste Ingrid | V. 2 S'Léger | | L. 2 Défunts | M. 2 Ste Viviane |
| J. 3 S' Grégoire | S. 3 S' Gérard | | M. 3 S' Hubert | J. 3 S' François - Xavier |
| V. 4. Ste Rosalie | D. 4 St François d'Assise | ise | M. 4 St Charles | V. 4 Ste Barbara |
| S. 5 Ste Raissa | L. 5 Ste Fleur | | J. 5 Ste Sylvie | S. 5 S' Gérald |
| D. 6 S' Bertrand | M. 6 St Bruno | | V. 6 S' Bertille | D. 6 St Nicolas |
| L, 7 Ste Reine | M. 7 St Serge | | S. 7 Ste Carine | L.7 S'Ambroise |
| M. 8 Nativité ND. | J. 8 Ste Pélagie | | D. 8 S' Geoffroy | M. 8 Immaculée Conception |
| M. 9 St Alain | V. 9 St Denis | | L. 9 St Théodore | M. 9 S' Pierre Fourier |
| J. 10 Str Inès | S. 10 St Chislain | | M. 10 S' Léon | J. 10 S' Romaric |
| V. TIT S' Adelphe | D. 11 St Firmin | | M. 11 Armistice 1918 | V. 11 S' Daniel |
| S. 12 S' Apollinaire | L 12 St Wilfrid | | J. 12 St Christian | S. 12 St. JF. de C. |
| D. 13 S'Aimé | M. 13 St Géraud | | V. 13 St Brice | D. 13 Ste Lucie |
| L. 14 La Sainte Coix | M. 14 St Juste | | S. 14 S' Sidoine | L. 14 Ste Odile |
| M. 15 S' Roland | J. 15 Ste Thérès d'Avila | | D. 15 S' Albert | M. 15 Ste Ninon |
| M. 16 S* Édith | JV. 16 St. Edwige | | L. 16 Ste Marguerite | M. 16 Ste Alice |
| J. 17 St Renaud | S. 17 St Baudouin | | M. 17 Ste Élisabeth | J. 17 St Judicaël, Gaël |
| V. 18 Ste Nadège | D. 18 St Luc | | M. 18 Ste Aude | V. 18 S' Gatien |
| S. 19 Ste Émilie | L 19 St René | | J. 19 St Tanguy | S. 19 St Urbain |
| D. 20 St Davy | M. 20 St Adeline | | V. 20 St Edmond | D. 20 St Théophile |
| L. 21 S' Matthieu | M. 2.1 St Céline | | S. 21 Présentation de Marie | L. 21 Hiver |
| M. 22 St Maurice | J. 22 Ste Elodie | | D. 22 Ste Cécile | M. 22 S' François Xavières |
| M. 23 Automne | V. 23 St Jean de Capistran | ran | L. 23 Si Clément | M. 23 St Armand |
| J. 24 Ste Thècle | S. 24 St Florentin | | M. 24 Ste Flora | J. 24 Ste Adèle |
| V. 25 St Hermann | D. 25 St Crépin | | M. 25 Ste Catherine | V. 25 Noël |
| S. 26 Sts Côme, Damien | L. 26 St Dimitri | | J. 26 Ste Delphine | S. 26 S' Etienne |
| D. 27 St Vincent de Paul | M. 27 Sta Émeline | | V. 27 St Sévrin | D. 27 St Jean l'Évangéliste |
| L. 28 S' Venceslas | M. 28 St Jude | | S. 28 St Jacques de la Marche | L. 28 Six Innocents |
| M. 29 St Michel | J. 29 St Narcisse | | D. 29 Staturnin | M. 29 St David |
| M. 30 S¹ Jérôme | V. 30 Ste Bienvenue | | L. 30 St André | M. 30 St Roger |
| | S. 31 St Quentin | | | State No. of State of |
| | | | | というでは、一直に関する。 |
| Vacances scolaires: | Événements | Notes: | | |
| Zone A 🔳 | Service Culturel | | | |
| Zone B | Service Fête et Animation | | | |
| Zone C | Citoyenneté | | | |

Une équipe compétente

Compétence, disponibilité et écoute caractériseront les professionnels de la résidence.

Le médecin coordonnateur, spécialisé en gérontologie, garant de la qualité de soin organisera un suivi médical avec chaque intervenant libéral.

Des infirmières diplômées d'État, placées sous le contrôle de l'infirmière coordinatrice, témoigneront d'une préoccupation permanente au bien-être de chacun et à la qualité de communication avec les proches.

Dans le cadre du maintien de l'autonomie, kinésithérapeutes, psychomotriciens, et autres professionnels de la santé seront associés au projet des soins individualisés.

La résidence Les Berges du Danube de Serris a été pensée comme des lieux de vie et de partage en offrant à chacune des personnes accueillies un environnement de qualité, de sécurité et de bien-être.

17



Résidence Les Berges du Danube 45 Cours du Danube - 77 700 Serris

Contacts: Françoise PLAISANCE, Tél.: 06 30 37 71 56 Emmanuelle JOHANN, Tél.: 06 45 46 97 87

Site internet: www.groupenobleage.com

Courriel: direction.bergesdudanube@groupe-noble-age.com

Centre Social Intercommunal

Début janvier, sera inauguré le nouveau **Centre Social Intercommunal**. Ce service, ouvert à tous les Valeuropéens depuis bientôt 11 ans, a monté en puissance depuis 14 mois. Nombre de Serrissiens le fréquentent déjà assidûment, preuve du bon fonctionnement de ce centre. Institué sous l'égide de la CAF, le centre social intercommunal fait maintenant partie intégrante des services rendus à la population.

Comme beaucoup de services appliqués au champ du social, le Centre Social Intercommunal fonctionne en partie grâce à de nombreux bénévoles que la municipalité tient à remercier pour leur engagement et pour la qualité de leurs actions. Le centre social est toujours à l'écoute de nouvelle vocation et tous les volontaires sont appelés à se faire connaître.

Contacter Nathalie ou Emmanuel au 01 64 63 81 06 ou csi@valeurope-san.fr





Village de l'Espoir

Le **"Village de l'Espoir"** devient une réalité tangible par l'arrivée des premiers chalets sur le site. Un comité de pilotage a été mis en place à la préfecture de Torcy sous l'égide du préfet M. Jeanjean. La commune y participe naturellement et sera très vigilante au bon déroulement du programme.

Les premiers habitants sont attendus pour la fin février 2009.

Associations

18

HandBall Club du Val d'Europe



Luc CHEVALIER

Maire Adjoint

Délégué au Sport
et à la Jeunesse

Des Serrissiennes avec l'équipe nationale de Suède

Dans le cadre du Tournoi international de Handball Féminin de Paris, la sélection jeunes filles (nées en 1996) a terminé deuxième sur huit équipes participantes. Elle a ainsi gagné le droit de pénétrer sur le terrain de Coubertin avec les joueuses de l'équipe Nationale de Suède! Le Val de Marne, qui a terminé premier, accompagnait l'équipe de France.

Parmi les 12 filles composant l'équipe de Seine et Marne, 5 sont originaires de Serris!

De plus en plus d'inscrits!

Le Hand Ball Club du Val d'Europe a ouvert cette saison une section baby-hand (4 à 6 ans) pour les tout petits.

Cette année, vu le grand nombre d'enfants en école de hand, le Club a engagé 2 équipes de moins de 10 ans.

Quelques résultats (au 12 décembre).

- 12 ans Garçons : Excellence de Seine et Marne
- 12 ans Filles: Honneur de Seine et Marner
- 14 ans Garçons : Excellence de Seine et Marne
- 14 ans Filles : Honneur de Seine et Marne
- 16 ans Garcons: Honneur de Seine et Marne
- 16 ans Filles : Excellence de Seine et Marne

Les seniors filles se sont brillamment qualifiées en prérégionale, elles sont arrivées 1^{res} au bout de

5 journées. L'équipe 3 des seniors masculins est

actuellement $3^{\rm e}$ sur 12 en honneur départementale.

L'équipe 2 des seniors masculins est actuellement 5° sur 12 en honneur régionale.

L'équipe 1 des seniors masculins est actuellement 5° sur 14 en Pré-nationale.



5 Serrissiennes ont participé au Tournoi de Paris. Elles ont eu la chance de rentrer sur le terrain en compagnie de l'équipe de Suède.





Handball Club du Val d'Europe

Président : M. LAGRÉE Tél. : 06 84 20 44 81

Correspondant général : M. CARTERON

Tél.: 06 88 81 39 38

Courriel: hbcve@wanadoo.fr

Prochains matchs:

SENIORS GARÇONS 1:

- le 17 janvier à 20 h 45, Serris vs Le Mée,
- le 31 janvier à 20 h 45, Serris vs Montfermeil,
- le 7 mars à 20 h 45, Serris vs Meaux,
- le 14 mars à 20 h 45, Serris vs Neuilly Plaissance,
- le 28 mars à 20 h 45 Serris vs Saint Mandé 2.

SENIORS FILLES:

- Le 14 mars à 18 h 45, Serris vs Mormant,
- Le 28 mars à 18 h 45, Serris vs Noisiel.

Espace TT Moto Club: champion!

Tandis que beaucoup de clubs vont débuter leur deuxième partie de saison, l'Espace Tout Terrain Moto Club a fini sa saison de Motocross éducatif.

Enfants discipline motocross:

Catégorie 50 cm³:

- 2e, vice champion 2008 avec Brian Courçon
- 3e, avec Anaîs Le Jaouen
- 5e, avec Samy Dréau

Catégorie 65 cm³:

- 1er, champion 2008 avec Yossi Bentéo
- 9e, avec Loïck Le Jaouen
- 10e, avec Scott Bourgeat

Catégorie 85 cm³:

- 2e, vice champion 2008 avec Alexis Bazin
- 3e, avec Axel Dréau
- 5°, avec Aaron Bentéo
- 7^e, avec Dorian Pryzbos
- 8e, avec Oscar Chaventré
- 9e, avec Hugo Tiphaigne

Adultes discipline motocross:

Catégorie Open 125 2tps/250 4tps : 1er, champion 2008 avec Vincent Marguerite.

Adultes discipline enduro:

Catégorie ligue 2:

- 1er, champion avec Pierre Rousseau
- 5e avec Frédéric Abdellou

Catégorie ligue 1 :

8e avec Dylan Dupréel

Merci à tous les pilotes pour ces résultats.

Le moto club remercie ses partenaires : la ville de Serris, le SAN du Val d'Europe, les concessions GT77, Jouy Moto Créteil, Doc Biker, et tous ses adhérents qui ont participé de près ou de loin à la vie du club (loto, trophée ETT, etc.).



Loïck Le Jaouen

ESPACETT

19

Budokaï Serris

Des judokas en forme en ce début de saison.

La victoire de GUENAIRE Jocelyn et la 3e place pour NOE Nicolas leur permettent d'intégrer cette année encore le groupe ÉLITE 77 cadet.

Jocelyn a continué sur sa lancée en terminant 3e du tournoi international labélisé d'Auvers sur Oise, tandis que Nicolas a décroché la 3e place du championnat de Seine et Marne scolaire.

Souhaitons leur bonne chance pour les compétitions à venir.

Le Tournoi des rois, à destination des plus jeunes, aura lieu le dimanche 18 janvier à la salle des Tilleuls ; tous les judokas du club de Serris y participeront et seront encadrés par les adultes ceintures noires du club. Les parents pourront également apprécier les progrès des judokas lors de la démonstration des Baby's judo. Une galette des rois clôturera la journée.

Taïso... remise en forme !!!

La section taïso gym du Budokaï se porte très bien avec près de 40 inscrites. Les cours semblent correspondre à l'attente des élèves et les progrès de chacune sont réels et importants. Que ce soit pour la silhouette ou la condition physique chaque élève a ses objectifs et l'ambiance qui y règne n'enlève rien au sérieux des mouvements effectués.

Un stage de remise en forme est proposé tous les trimestres, sur un week-end, pour les plus courageuses avec une approche de la self-défense (ouvert aux non adhérents).

La soirée bowling prévue le 26 novembre a été agréable et conviviale. Le karaoké prévu en mars est attendu avec impatience !

Pour tous renseignements : budokaiserris@hotmail.fr ou 06-64-22-99-73.





20

Un début de saison prometteur



Vu le début de saison de certaines catégories, le football à Serris peut espérer quelques belles satisfactions au mois de juin prochain, quand viendra l'heure du bilan.

Les 16 ans filles, les 13 ans garçons tout comme l'équipe 1 masculine sont en tête de leur classement respectif. Ainsi Les 18 ans, promus cette saison et les 15 ans garçons jouent également les premiers rôles dans leurs divisions respectives et peuvent nourrir de légitimes ambitions pour d'éventuelles accessions au niveau supérieur s'ils continuent à travailler sérieusement malgré les rigueurs de l'hiver qui arrivent.



L'équipe des 18 ans

Dans les autres catégories, le milieu de tableau est d'actualité, notamment pour les équipes 2 en seniors masculins, les 13 ans garçons, et la CDM qui s'est considérablement rajeunie. Les 13 ans féminines, malgré un effectif limité numériquement, sont largement à la hauteur. Seuls les seniors féminines et les vétérans, sont quelque peu en danger au premier tiers du championnat.

Le Racing Club de Serris-Val d'Europe est le seul club de Seine et Marne à aligner, dans les championnats de Ligue, à la fois 2 équipes jeunes féminines en 13 ans et 16 ans ainsi que 2 équipes seniors féminines. Les inscriptions n'étant pas encore closes, nous serions ravis d'accueillir de nouvelles pratiquantes de l'école de foot aux seniors.

L'école de foot qui accueille des jeunes filles et des jeunes garçons de 6 à 12 ans, ne dispute pas de réelles compétitions hormis la coupe. Cela leur permet de faire abstraction du résultat pour se concentrer sur les fondamentaux du football, tout en prenant du plaisir. Ils peuvent ainsi garder à l'esprit que le football est avant tout un jeu, qui permet d'apprendre la vie en communauté et l'esprit sportif, tout en développant la tolérance et le respect des autres.

Pour preuve, le premier des tournois de la saison a été réservé aux plus jeunes (débutants). En effet, le dimanche



Tournoi Futsal débutant, le 26 octobre 2008 25 octobre, ce ne sont pas moins de 16 équipes de débutants du District qui se sont retrouvées au gymnase Éric Tabarly pour une journée de foot en salle (Futsal). Ce tournoi a encore été une belle réussite, grâce notamment aux quelques bénévoles du club qui ont contribué à ce succès.

Le prochain tournoi concernera les poussins avec un tournoi en salle organisé le 15 février prochain. Un peu plus tard dans la saison, lors du week-end de la Pentecôte, le traditionnel Val d'Europe Trophée s'adressera aux benjamins en extérieur pendant 3 jours.

L'école de foot présente également l'opportunité, pour les jeunes des catégories supérieures (15 & 18 ans), de prendre de se responsabiliser en participant à l'encadrement des plus jeunes. Le club attache une grande importance à cet aspect, qui permet de pérenniser les actions mises en place et de renforcer l'esprit club. Le RCS prend notamment en charge les formations

organisées par le District et encourage tous ses membres à y participer.

L'arbitrage étant très important dans le sport, le RCS recherche des jeunes et des adultes pour venir les aider. Et pourquoi pas, se lancer dans une carrière d'arbitre, en allant se former lors des cours dispensés par le District et pris en charge par le club.

Le Club remercie tous les dirigeant(e)s et parents qui s'investissent toutes les semaines pour accompagner et aider les jeunes et moins jeunes à pratiquer le football dans les meilleures conditions.

Alors maintenant, nous vous attendons nombreux à venir encourager les joueurs et joueuses serrissien (ne) s ou même à rejoindre une des 19 équipes du club."

Renseignements: Gérard VIVES: 06 03 32 54 93 http://monclub.net/rcserris http://www.ecoledefoot-rcserris.com



TPB-ASRVE

Meilleures progressions

COLAS Cédric, 15/3-15/1
PENNORS Axel, 15/2-15/1
BENSIMON Mathieu, 30-15/4
EL MELLAH Mélik, 30/2-30
OSSELAND Kenzo, 30/4-30
AMORCHEEWIN Souvanna, 30/3-30/1
CHARBOIS Rémy, 30/4-30/1
HAZEBROUCQ Hans, 30/4-30/1
KORICHE Thomas, 30/3-30/1
SCHALK Quentin, 30/2-30/1
GAMET Philippe, nc-30/2
TATTEVIN Guillaume, nc-40

CHANDARA Fanny, 15/1-5/6 TOP Laurie, 15/3-15/2 PETERS Claire, 15/5-15/3 KRIVOKAPIC Jovana, 30/4-30/1 WARO Cassandre, 30/2-30/1 FABER Marie, 40-30/2 HAVOT Tiffanie, 40-30/2 BENSIMON Estelle, nc-30/4 CHEVALIER Solène, 30/5-30/4 GRAVE Justine, nc-30/4 BETTENCOURT Léa, nc-30/5 RAIA Lisa, nc-30/5

Performances en tournoi

COLAS Cédric PENNORS Axel OSSELAND Kenzo HAZEBROUCQ Hans GAMET Philippe TATTEVIN Guillaume



RCVM Val d'Europe

Les O'VALSTARS, la section Rugby-Loisirs et vétérans du RCVM Val d'Europe, a fort bien commencé la saison. Elle réunit 25 joueurs dont certains ont tardivement découvert le rugby tandis que d'autres ont retrouvé avec joie les émotions du terrain. Tous les vendredis à partir de 19 h 30, ils s'entraînent dans une excellente ambiance sur le stade d'Orsonville. Ils ont disputé deux rencontres contre des équipes aguerries : celle du Pack XV de la SNCF et celle de leurs vieux challengeurs les Rhumanis-Chelles, ce dernier match ayant été perdu de justesse.

Si l'envie vous démange de taquiner l'ovale venez vous joindre au groupe, le meilleur accueil vous sera réservé par cette dynamique équipe.

Venez supporter l'équipe senior du RCVM qui évolue en Fédérale 3 :

- dimanche 11 janvier à 15 h 00, contre US TAVAUX DAMPARIS.
- dimanche 22 février contre RC AUXERROIS
- -dimanche 19 avril contre ANTONY SPORTS Stade des Marmousets.



Démocratie

Conseil Municpal

22

Serris: délibérations du Conseil Municipal

Retrouvez le relevé succinct des délibérations des derniers Conseils Municipaux de Serris.

Relevé succinct de la délibération du Conseil Municipal du 22 octobre 2008.

■ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 septembre 2008

Des remarques ont été formulées. Le compte rendu du Conseil Municipal du 10 septembre est approuvé.

Votes: 22 Pour et 06 Abstentions.

■ Affectation du résultat de l'exercice 2007

Le Compte Administratif 2007 voté en juin 2008 fait apparaître les résultats suivants :

- excédents cumulés de fonctionnement : + 2 576 598,65 euros
- excédents cumulés d'investissement : + 18 868,50 euros

En investissement, le résultat de l'exercice reste en investissement, que ce soit un excédent ou un déficit.

C'est sur l'utilisation des excédents de fonctionnement que le Conseil Municipal doit se prononcer.

Lors de la commission finances du 7 octobre 2008, le Maire a proposé d'utiliser 213 700 euros de l'épargne pour financer le remboursement de l'annuité de la dette 2008 en capital et de reporter en excédents de fonctionnement 2 362 898,65 euros.

Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission finances.

Vote: 22 Pour et 06 Contre.

■ Vote du budget supplémentaire 2008

Le contenu du BS 2008 a été examiné lors de la commission finances du 7 octobre 2008.

Ce projet de Budget Supplémentaire a reçu un avis favorable

Le Budget Supplémentaire proposé contient :

- En recettes de fonctionnement : 2 410 898,65 euros
- Les variations propres à l'exercice : + 48 000 euros (chapitre 73, 74 et 77)
 - o les excédents cumulés reportés suite à l'affectation du résultat 2007 : 2 362 898,65 euros (chapitre 002)
- En dépenses de fonctionnement : 2 410 898,65 euros
 - o les variations propres à l'exercice : + 298 000 euros (chapitre 011,012 et 65)

- o les provisions pour dépenses imprévues : 112 898,65 euros (chapitre 022)
- o la capacité d'autofinancement liée aux excédents cumulés : 2 000 000 euros (chapitre 023)
- En recettes d'investissement : 3 417 192,93 euros
 - o Les variations hors emprunts propres à l'exercice : + 45 000 euros (chapitre 010 et 013)
 - o Le besoin d'emprunt nouveau : 380 000 euros (chapitre 016)
 - o Les excédents cumulés reportés : 18 868,50 euros (chapitre 001)
 - o L'affectation en recette d'investissement d'une partie des excédents de fonctionnement cumulés : 213 700 euros (compte 1 068)
 - o Les restes à réaliser hors emprunts constatés au CA 2007 : 511 627,43 euros (chapitre 013)
 - o Les variations propres aux restes à réaliser hors emprunts constatés au CA 2007 :- 45 260 euros (chapitre 013)
 - o Les restes à réaliser d'emprunts constatés au CA 2007 : 293 000 euros (chapitre 016)
 - o la capacité d'autofinancement liée aux excédents cumulés : 2 000 000 euros (chapitre 021)
- En dépenses d'investissement : 3 417 192,93 euros
 - o Les variations propres à l'exercice : 95 000 euros (chapitre 020, 021 et 023)
 - o Les restes à réaliser constatés au CA 2007 : 804 634,84 euros (chapitre 020, 021 et 023)
 - o Les variations propres aux restes à réaliser constatés au CA 2007 : + 517 558,09 euros (chapitre 023)
 - o la capacité d'autofinancement de futurs programmes d'investissement liée aux excédents cumulés : 2 000 000 euros (chapitre 023)

Vote pour la section Fonctionnement : 22 Pour et 06 Contre Vote pour la section Investissement : 22 Pour et 06 Contre

■ Indemnité de conseil au receveur

Le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État ou des établissements publics de l'État prévoit dans son article 2 alinéa 4° que des "indemnités pourront être attribuées notamment pour : l'aide technique apportée aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics par les agents des services extérieurs du trésor et des services fiscaux".

L'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux précise dans son article 3 que: "l'indemnité est acquise au comptable pour toute la durée du mandat du conseil municipal".

L'article 4 du même arrêté, quant à lui, fixe le montant de l'indemnité par application du tarif ci-après à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années

Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur l'attribution de l'indemnité au Receveur municipal comme à chaque renouvellement de mandat

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Demande de subvention au Conseil Général dans le cadre du contrat triennal de voirie 2008

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la Rue Émile Cloud, les Services Techniques proposent la réalisation d'un nouveau Contrat Triennal de Voirie. En effet, pour des raisons techniques, le subventionnement du précédent contrat triennal n'a pas été validé par le Conseil Général, il a donc été décidé de séparer le projet pour la rue Émile Cloud de celui-ci.

Ce contrat doit donc faire l'objet d'une nouvelle demande de subvention au Conseil Général de Seine et Marne.

Les fonds nécessaires à la réhabilitation de cette voie sont d'ores et déjà inscrits au budget primitif 2008 dans le cadre d'un programme de réhabilitation des voies communales.

Il est donc nécessaire de prendre une délibération au Conseil Municipal, pour permettre aux Services Techniques de lancer la procédure de subventionnement auprès du Conseil Général.

Votes: 22 Pours et 06 Abstentions.

■ Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'école de musique

Le budget prévisionnel de l'École de Musique fourni à la Commune pour l'année 2007-2008 n'ayant pas été à la hauteur des besoins réels de fonctionnement, l'association doit faire face à de grandes difficultés financières.

Afin de permettre à l'association de continuer son activité, il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'École de Musique.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement, soit 2 500 euros à l'École de Musique.

Pour rappel, le montant de la subvention de fonctionnement annuelle allouée pour l'année 2008 à l'École de Musique est de 9 000 euros (soit 6 000 euros pour les cours individuels et 3 000 euros pour la musique de groupe).

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Renouvellement de la convention de délégation de service entre la ville de Serris et le S.A.N. : gestion des services

En 2002, une convention a été passée avec les communes concernant la délégation au S.A.N de certains services (activités sportives, emploi...).

Il est nécessaire aujourd'hui de renouveler cette convention, afin d'asseoir juridiquement la compétence du S.A.N dans ses domaines d'intervention. En effet, la validité des précédentes conventions était limitée à la durée du mandat 2001-2008.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver cette convention.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

 Adoption des modifications apportées au règlement intérieur du multi-accueil le Carrousel des Bébés

Le Carrousel des Bébés est un multi-accueil qui comprend 15 places en ponctuel et 20 places en régulier.

Accueil ponctuel: quelques heures par semaine (20 heures maxi) en fonction des places disponibles.

Accueil régulier : 1 à 5 jours par semaine sous forme contractuelle.

Depuis son ouverture en 2004, le règlement intérieur a été révisé deux fois du fait de la montée en charge progressive de cet équipement et l'évolution des horaires d'ouverture.

Cette 3^e révision est axée principalement sur l'accueil ponctuel dans une volonté d'optimisation de la qualité d'accueil.

- 1-Homogénéité du groupe d'enfants: 15 mois âge minimum pour entrer au sein de l'accueil ponctuel. Une réelle complexité de gestion du groupe d'enfants âgés de 10 semaines à 4 ans est à noter. Les trois auxiliaires de puériculture présentes assurent sur la journée trois missions: accueil échelonné des familles, accompagnement de la famille lors de la période d'adaptation (1 par semaine) et animation d'activités. Pour préserver une qualité d'accueil, il est donc proposé d'homogénéiser le groupe d'enfants accueillis.
- 2-Respect des temps de repos et d'animation pour les enfants : Aucun accueil n'a lieu entre 10 heures et 11 heures afin de permettre la mise en place d'ateliers d'éveil dirigés (ex : peinture) et entre 12 h 15 et 14 heures pour préserver le sommeil de l'enfant. De même, pour une arrivée à 14 heures, il est préférable que l'enfant ait fait une sieste afin de faciliter la séparation.
- 3-Implication des parents dans la réservation et l'annulation de place : il est demandé aux parents de :
- Prévenir 48 heures à l'avance pour annuler une réservation de place. Cette annulation en amont permet de proposer la place libérée à une autre famille et d'optimiser le taux d'occupation de l'équipement indice de référence pour les subventions versées par la CAF. Si l'état de santé de l'enfant ne lui permet pas de fréquenter la structure, il convient de prévenir avant 10 heures.
- Fournir un certificat médical. Ce justificatif permet de limiter des absences injustifiées non remplacées qui pénalisent des familles et par la même le taux d'occupation.
- 4- Réservation d'un créneau horaire d'accueil sur la semaine suivant la période d'adaptation : elle permet d'instaurer une continuité dans l'accueil de l'enfant donc des repères.

Vote pour la section Investissement : 21 Pour et 07 Contre

■ Cumul de l'IFTS et l'IHTS pour les agents de la catégorie B rémunérés sur la base de l'indice brut 380 ou plus

Le décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés rendait impossible le cumul entre l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.) attribuée pour les grades de toute filière (administrative, technique, animation) à partir de l'indice brut 380 et les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) prévu par le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002.

Le décret n° 2007-1630 du 19 novembre 2007 met fin à cette impossibilité de cumul. Un même agent de catégorie B rémunéré sur la base d'un indice brut supérieur à 380 peut se voir attribuer des I.H.T.S et l'I.F.T.S.

Il est rappelé que l'I.F.T.S ne peut en aucun cas être cumulée avec l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.), réservée aux agents de la catégorie B dont la rémunération est au plus égale à l'indice brut 380.

23

é m o c r a t i e

Conseil Municipal

Comme le stipule les articles 4 et 7 du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002:

"Pour l'application du présent décret et conformément aux dispositions du décret n° 2000-815 du 25 août 2002 relatif à l'aménagement et à réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État, sont considérées comme heures supplémentaires les heures effectuées à la demande du chef de service dès qu'il y a dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail.

"À défaut de compensation sous la forme d'un repos compensateur, les heures supplémentaires accomplies sont indemnisées."

À ce jour, plusieurs responsables de structure ont atteint voir dépasser l'indice brut 380, les heures supplémentaires qu'ils effectuent ne peuvent qu'être récupérées ce qui, à terme, pourrait entraver le bon fonctionnement du service.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de donner aux agents des grades de catégorie B au-delà de l'indice brut 380 la possibilité d'être rémunérer pour les heures supplémentaires effectuées.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Créations de deux postes de D.G.S.S.A.

La Ville de SERRIS, en qualité de ville centre du secteur du Val d'Europe, connaît une évolution permanente.

Cette évolution nécessite d'adapter la structure administrative régulièrement pour accompagner de façon optimale les membres du Conseil Municipal dans la mise en œuvre de la politique

Après la création des différents services au cours de ces 10 dernières années, une nouvelle organisation a été mise en place en juillet dernier en regroupant plusieurs services ayant une action commune au sein d'un même département.

Cette nouvelle structure a pour objectif de permettre à chaque chef de service de dégager le temps nécessaire pour réussir ses missions en le positionnant sur un champ plus décisionnel qu'opérationnel tout en lui donnant un nouvel appui de réflexion par la présence d'une transversalité plus forte sous l'impulsion d'un directeur de département.

Quatre départements ont ainsi été créés :

- Département stratégique : sous l'autorité du Directeur Général des Services
- direction générale
- aménagement urbanisme
- développement durable
- culture
- juridique
- suivi du conseil municipal
- Département population : sous l'autorité du D.I.A. Finances
 - finances
- · accueil état civil social
- enfance jeunesse restauration
 petite enfance
- scolaire sport
- Département prestation : sous l'autorité du D.S.T.
- services techniques
- · animation
- police municipale
- Département fonctionnel : sous l'autorité du D.I.A. R.H.
- ressources humaines
- · administration générale
- informatique

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Liste des emplois justifiant l'attribution d'un véhicule pour nécessité absolue de service

La loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale et portant modification de certains articles du Code des Communes prévoit en son article 21 – 5^e alinéa que :

"Pour l'application des dispositions précédentes, un logement de fonction et un véhicule peuvent être attribués par nécessité absolue de service aux agents occupant l'un des emplois fonctionnels d'un département ou d'une région ou de directeur général des services d'une commune de plus de 5 000 habitants ou de directeur général d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, ainsi que de directeur général adjoint des services d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 80 000 habitants."

La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a renforcé ce fondement juridique.

L'attribution d'un véhicule de fonction doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. En effet, l'attribution d'un véhicule ou logement de fonction est considérée comme une rémunération accessoire donc soumise aux règles de création et d'attribution d'un régime indemnitaire.

Lors des précédents mandats, un véhicule de fonction avait été attribué au Directeur Général des Services, seul emploi au sein des communes pouvant en bénéficier. Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est proposé de délibérer de nouveau sur cette attribution.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Indemnités des élus - modifications liées à deux nouvelles délégations

Par délibération en date du 27 mars 2008, le Conseil Municipal procédait à la fixation de l'indemnité des Élus, en répartissant l'enveloppe légale entre le Maire, les Adjoints et les Conseillers

Monsieur le Maire a décidé la mise en place de deux nouveaux Conseillers Spéciaux avec délégation afin de lui venir en aide en matière de relations internes et externes avec Madame SERVIERES et de comptabilité publique avec Monsieur ZEMANEK.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de délibérer sur une nouvelle répartition à compter du 1er novembre 2008 pour tenir compte de ces 2 nouvelles délégations.

Le calcul de l'enveloppe globale est identique à celle présentée lors de la délibération du mois de mars à savoir 8 642,24 euros mensuels.

Monsieur le Maire propose que la nouvelle répartition à enveloppe globale fixe soit établie en respectant les règles de proportions habituelles:

- Indemnité d'un adjoint = 40 % de l'indemnité du Maire
- Indemnité d'un conseiller spécial = 40 % indemnité d'un adjoint

En appliquant cette règle, on obtient les montants suivants :

| Élu | Montant indemnité légale | Montant mars 2007 | Montant proposé | Diff. | % |
|---------------------------|-----------------------------|----------------------|--------------------|------------|------|
| Maire | 2 431, 82 € | 1 851,92 € | 1 728,45 € | - 123,47 € | -7 % |
| Adjoint (8) | 1 028,85 € | 745,76 € | 691,38 € | - 49,38 € | -7 % |
| Conseiller Spécial (5) | | 288,08 € | 276,55 € | -11,53€ | -4 % |
| | Total | | 8 642,24 € | | |

Votes: 22 Pour et 06 Contre

■ Diverses demandes de dérogations au repos dominical

Par arrêté préfectoral en date du 11 décembre 2000, le site "La Vallée® Shopping Village" – sis à SERRIS, a été inscrit en zone touristique d'affluence exceptionnelle.

Souhaitant ouvrir le dimanche, plusieurs sociétés ont fait, soit une 1^{re} demande, soit un renouvellement de demande de dérogation au repos dominical pour une année, pour leur personnel exerçant à la Vallée® Shopping Village.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à ces demandes, dont vous trouverez la liste ci-dessous.

| Nom de la société | Enseigne du Magasin | 1 ^{re} demande ou renouvellement |
|---|----------------------------|--|
| SA CLIO BLUE (vente de bijoux argent et montres et accessoires de mode) | CLIO BLUE | Renouvellement |
| MOLTON BROWN LIMITED (vente de produits de toilette, de cosmétiques, produits de soins pour le corps et tous accessoires) | M O L T O N BROWN | Renouvellement |
| SARL MAJE BOUTIQUE (vente prêt-à-porter) | MAJE | 1 ^{re} demande |
| SAS FRANCHOO (vente de chaussures, sacs à mains et accessoires de luxe) | JIMMY CHOO | 1 ^{re} demande |
| BONPOINT RIVE DROITE SAS (vente au détail d'habillement pour enfants) | BONPOINT | Renouvellement |
| SEB RETAILING (vente d'articles de cuisine et arts de la table) | HOME & COOK LA BOUTIQUE | Renouvellement |
| SA GIVENCHY (vente de prêt-à-porter, homme, femme et accessoires) | GIVENCHY | Renouvellement |
| SARL 5718 LA VALLEE (vente de prêt-à-porter féminin) | GERARD DAREL | Renouvellement |
| SAS TIMBERLAND (vente de chaussures, textile et accessoires) | TIMBERLAND | Renouvellement |
| SAS PUMA France (vente d'articles de sports) | PUMA | Renouvellement |
| SAS HACKETT (vente de prêt-à-porter homme et enfants) | H A C K E T T LONDON | Renouvellement |

Il est rappelé qu'une délibération sera prise pour chaque magasin.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Décisions prisent par Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire doit informer le Conseil Municipal des décisions prises pour des contrats ou des conventions.

Il est donc présenté les décisions du 3 septembre au 16 octobre

■ Motion portant sur le Grand Prix de France de Formule 1

Le conseil municipal de SERRIS

- CONSIDÉRANT que la commune de Serris s'est toujours engagée dans une démarche active de développement économique tout en favorisant une évolution équilibrée et pérenne de son territoire.
- CONSIDÉRANT que son action s'est jusqu'à présent principalement concentrée dans la création et le maintien d'un cadre de vie agréable à l'échelle d'un territoire qui se développe.
- •CONSIDÉRANT que le Val d'Europe est animé par l'ambition d'un développement durable et équilibré.
- •CONSIDÉRANT que les actions quotidiennes menées sur le terrain intègrent de façon la plus concrète possible les articles de la Charte Constitutionnelle de l'Environnement, les dispositions prises dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et l'ensemble des thématiques de développement durable indispensables à la constitution d'un territoire équilibré.
- CONSIDÉRANT le manque d'évaluations précises en matière de

nuisances, en particulier sonores et atmosphériques, et des impacts sur l'agglomération et ses habitants au regard des enjeux liés à l'organisation d'un Grand Prix de Formule 1.

- •S'APPUYANT sur le rapport de la Commission Santel commandité par le ministre d'État, ministre du Développement Durable, et de la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.
- •PRENANT ACTE de la présentation aux membres du bureau du SAN le 10 octobre 2008 par le promoteur, d'un circuit qui n'était plus autonome mais qui utilisait obligatoirement des voies publiques garantissant ainsi un événementiel annuel unique.
- •REGRETTANT que le projet présenté engendre de nombreuses incertitudes quant à sa qualité et sa compatibilité avec les intérêts de notre collectivité: nos projets et engagements s'inscrivent, eux, dans une philosophie de développement durable.
- RAPPELANT que le 17 septembre dernier, le Maire de Serris a signé avec le Président du SAN et les Maires du Val d'Europe un courrier adressé à M. le Premier Ministre dans lequel ils rappelaient leur opposition au projet et que la municipalité de Serris en a informé les habitants le même jour.

CONFIRME les termes du courrier précédemment cité et en particulier son OPPOSITION à tout projet.

AFFIRME que l'organisation du Grand Prix de France de Formule 1 au Val d'Europe à partir de 2010 est contradictoire avec le développement de notre ville et d'une Écocité.

SERRIS connaît un développement démographique important. Notre commune a la volonté d'offrir à ses concitoyens ce qu'ils sont en droit d'attendre c'est-àdire un cadre de vie de Votes: 26 Pours, 01 Abstention et 01 Non Participation au vote. Les prochains Conseils Municipaux auront lieu: - jeudi 5 février, 20 h 30, - mercredi 25 mars, 20 h 30, - jeudi 29 avril, 20 h 30.

Nous vous rappelons que les séances du Conseil Municipal sont publiques.

Le Serrissien

Informations

Le Village de l'Espoir réponse de M^{me} Christine BOUTIN, Ministre de la Ville et du Logement

Ministère du logement et de la ville Paris, Le 10 octobre 2008

Monsieur le Maire.

l'ai bien recu votre correspondance du 8 août dernier relative au dossier du permis de construire déposé par ADOMA pour l'implantation temporaire des 14 unités de réinsertion du "Village de l'Espoir" à Serris, et j'ai noté votre souhait de prise en compte du volet social indispensable à la réussite de ce projet global.

Je vous confirme les engagements que j'ai pris, notamment dans la réponse que je vous adressais le 9 juin dernier, dans le prolongement des réunions de travail qui se sont tenues le 5 juin avec mon Directeur de cabinet et le 30 mai avec le Délégué Interministériel pour le développement de l'offre de Logement.

L'élaboration du projet social suppose effectivement une implication des partenaires publics et associatifs de ce projet. Une réunion a d'ailleurs eu lieu le 2 octobre dernier à l'initiative des élus du Syndicat d'Agglomération Nouvelle du Val d'Europe pour mettre en place des démarches conjointes et définition des profils des bénéficiaires de ces logements d'insertion. Des mesures d'accompagnement nécessaires à la problématique d'insertion par le travail et le logement seront mises en œuvre.

le note également avec intérêt que le C.C.A.S. de toutes les communes du SAN sont associés à ce travail, ainsi que les services sociaux du Conseil Général et diverses associations intervenant dans le champ social en Seine et Marne, sans oublier la société Disney.

Toutes ces conditions étant réunies, je me réjouis d'avoir organisé le 30 septembre dernier la signature de la convention entre l'État, l'EPAFRANCE, ADOMA et la société Disney.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Christine BOUTIN

Circuit de Formule 1 :

Comme annoncé dans le courrier distribué aux serrissiens 22 novembre dernier. depuis le 19 novembre, les médias se sont fait l'écho d'un communiqué annonçant que "Lagardère Sports, en accord avec Euro Disney, a décidé de ne pas donner suite au projet d'organiser en 2010 le Grand Prix de France de Formule 1 au Val d'Europe".

La commune de Serris prend acte de cette décision tout demeurant vigilante.

Tribune de la majorité

Ensemble continuons à faire vivre le lien social

Une ville vibre aux rythmes de la vie de ses quartiers, lieux de partage et de convivialité.

Quelles que soient leurs différences, les habitants, en se côtoyant au quotidien et en travaillant ensemble sur des projets communs, apprennent à mieux se connaître, à se respecter et à s'apprécier.

Favoriser les moments d'échanges, c'est partager la ville, et c'est indéniablement s'enrichir au contact d'autrui.

L'ouverture du Centre Social Intercommunal et de la salle municipale Les Gassets (située au 1^{er} étage de ce bâtiment) répond à cette volonté de tisser encore plus de lien social.

Ce nouveau lieu institutionnel d'information, d'accompagnement et de soutien, ouvert notamment aux habitants du secteur, contribuera également à lutter contre l'exclusion et l'isolement.

L'implication de chacun pour s'investir, impulser, soutenir ou promouvoir les actions permettant de construire une société durablement fraternelle et solidaire participe à améliorer la qualité de vie de tous. Cette période de fin d'année est d'ailleurs particulièrement propice aux moments de convivialité et de générosité, n'hésitons pas à tendre la main.

De plus des personnes en situation précaire vont bientôt s'installer au Village de l'Espoir. Ensemble, offrons-leur une véritable chance de réinsertion.

Les élus de la majorité

Tribune de l'opposition

Maturité démocratique : Nous saluons l'élection d'un afro-américain jeune à la présidence des États-Unis. L'investiture de Barack OBAMA est une leçon d'ouverture et de renouvellement politique, qui interroge nos propres pratiques politiques souvent sclérosées. Au niveau local en particulier, on constate quotidiennement que des bonapartistes locaux cumulant fonctions et mandats ont tendance à verrouiller autour d'eux, au mépris des droits de l'opposition démocratique.

"Change, we can believe in", nous croyons au changement plus que jamais.



Formule 1: Merci à Court Circuit pour sa détermination ainsi qu'aux Serrissiens présents auprès des élus de l'opposition lors de la manifestation du 15/11. Ensemble, ils ont participé à l'abandon du projet. Notre maire et ses adjoints brillaient par leur absence ! il ne suffit pas de voter une motion pour marquer son opposition à un projet.

Encore faut-il la défendre par des actes forts.

P. Gueguen, N. Lejuez, I. Traoré, F. Pradayrol, A. Ouedraogo, A. Bourhim

Texte remis pour le n°57 : le 21/11

www.serris-ledebat.com

27

Vous trouvez dans chaque numéro du Serrissien, 2 tribunes qui correspondent à la composition du conseil municipal, l'une du groupe de l'opposition, et l'autre du groupe majoritaire.

Elles sont publiées sous leur responsabilité.

Au Quo tidien

Environnement

28

Énergies renouvelables des aides pour les particuliers

L'adoption de la loi d'orientation "Grenelle 1" à la quasi unanimité lors de sa 1^{re} lecture par l'Assemblée Nationale, laisse entrevoir une volonté de tendre vers une croissance verte, malgré la crise...

Parmi les grands principes, déclinés en mesure d'orientation, figurent en premier lieu la reconnaissance de l'urgence écologique et la nécessité de préserver les ressources naturelles. Ces mesures impliqueront directement les collectivités territoriales dans de nombreux secteurs : l'énergie, l'eau, les déchets, les transports, la santé, l'agriculture, le logement, l'urbanisme...

Dans la foulée, le gouvernement lance le programme ÉCO-CITÉS, un concours ouvert à des projets urbains audacieux, conciliant "un habitat dense, peu consommateur de territoire et de réseaux, privilégiant des bâtiments compacts économes en énergie ainsi que les transports en commun" limitant ainsi l'étalement urbain et favorisant du coup la diffusion des bonnes pratiques...

Notre vision pour un développement équilibré et durable, présentée en pages 6 et 7, s'inscrit parfaitement dans cette démarche d'appel à projets qui nous permettrait d'obtenir le meilleur encadrement en matière de conseils et de financements.

En attendant l'examen en Conseil d'État du "Grenelle 2" qui fixera la mise en œuvre pratique, certaines mesures fiscales en faveur du logement sont d'ores et déjà programmées.

Sachant que le bâtiment et le transport sont les secteurs les plus "énergivores", le projet de loi met l'accent sur la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements. De même, la basse consommation (label BBC) deviendra obligatoire pour tous les programmes nouveaux à partir de 2012. Le seuil à atteindre serait de 50 kwh/m/an ce qui supposerait une diminution de plus du tiers de la consommation énergétique. En attendant des incitations à la rénovation thermique sont préconisées :



L'éco-prêt à taux o: Issu des réflexions du Grenelle, ce prêt écologique pourrait voir le jour dès le début de l'année prochaine pour les travaux améliorant la performance énergétique des logements anciens (isolation thermique, installation de systèmes de chauffage ou de production d'eau chaude utilisant une source d'énergie renouvelable...). Avec un plafonnement à 300 euros/m² de surface habitable dans la limite de 30 000 euros par logement, cet éco-prêt permettrait de financer des travaux en faisant correspondre l'efficacité thermique, la réduction de la facture énergétique et la protection de l'environnement.

Certaines mesures locales sont déjà proposées :

Il s'agit du Plan régional de l'énergie 2006-2010

Avec pour objectif d'encourager le recours aux énergies renouvelables pour les particuliers, le Conseil Régional Île de France propose les aides suivantes :

- Chauffe-eau solaire individuel (CESI): une subvention forfaitaire de 800 euros sur la main-d'œuvre,
- Système solaire combiné (eau chaude solaire
- + chauffage): une subvention forfaitaire de 1 300 euros sur le montant de la main-d'œuvre,
- Capteurs solaires photovoltaïques : une subvention forfaitaire de 1 300 euros sur le montant de la main-d'œuvre
- Pompe à chaleur géothermale : une subvention forfaitaire de 1 300 euros sur le montant de la main-d'œuvre
- Toiture végétalisée : une aide de 45 euros/m² de végétation.



Martine OFFROY

Maire Adjointe

Déléguée à L'Environnement
et au Développement

Durable.





Pour en savoir plus : http://www.iledefrance.fr /les-dossiers/environnement /energies-renouvelables/

29

Patrice CLOUD un Serrissien nommé Maître d'Art

Christine ALBANEL ministre de la Culture et de la Communication, a décerné le 24 novembre dernier le titre de "Maître d'art" à des professionnels d'exception des métiers d'art. Patrice CLOUD, un Serrissien tourneur de porcelaine à la Manufacture nationale de Sèvres, faisait partie des artisans récompensés ce jour-là.

Inspiré des "Trésors Nationaux Vivants" du Japon, le titre de "Maître d'Art" a été créé en 1994 par le ministère de la culture.

Cette distinction est attribuée à vie à des professionnels d'excellence dont le talent et le savoir font d'eux des trésors vivants.

Être Maître d'Art, c'est être investi d'une mission inestimable, celle du transfert d'un héritage de technicité et de connaissances.

Ces artisans font partie intégrante de notre patrimoine et incarnent le savoir-faire français.

Depuis 31 ans, Patrice CLOUD est tourneur de porcelaine. Son CAP de modeleur et de mouleur de plâtre en poche, il intègre à 17 ans la Manufacture nationale de Sèvres où il sera formé pendant 3 ans.

M. Patrice CLOUD recevant la distinction de Maître d'Art des mains de la ministre de la Culture et de la Communication, M^{me} Christine ALBANEL.

Devenu tourneur de porcelaine, il obtient, en 1982, la médaille d'argent au concours des Meilleurs Ouvriers

de France et, en 1987, la place d'honneur au concours européen. Il est l'un des derniers maîtres céramistes à pratiquer la technique du tournage en France. En effet, partout ailleurs le coulage et le pressage ont remplacé la méthode héritée du XVIII^e siècle.

Patrice CLOUD est un artisan et un artiste et certains de ses travaux ont rejoint le répertoire de la Manufacture.

Il est donc le garant d'un savoir faire devenu rare et donc exceptionnel, savoir-faire qu'il a décidé de transmettre à la nouvelle génération pour perpétuer cette partie intégrante du patrimoine qui est le nôtre.



Patrice CLOUD, tourneur de porcelaine à la Manufacture nationale de Sèvres depuis plus de 30 ans.

Au Quo tidien

Prévention

30

Conduire sous la pluie ou le brouillard

À l'approche de l'hiver, les jours raccourcissent, le brouillard et la pluie se font plus fréquents et réduisent les conditions de visibilité. Conduire dans de mauvaises conditions météo exige de respecter des règles strictes de sécurité.

Conduire sous la pluie :

La pluie multiplie par deux le risque d'accident.

Les facteurs de risque :

Des pneus usés à 50 % font perdre 20 % d'adhérence au contact d'une chaussée mouillée et des phénomènes d'aquaplaning peuvent apparaître.

Un danger accru sur les zones bordées d'arbres à cause du mélange eau/feuilles.

Une visibilité réduite. La pluie modifie la perception des distances et des autres véhicules. Les dépassements sont rendus difficiles par l'eau projetée par les autres véhicules.

Nos conseils :

- Anticiper! Ralentir, freiner plus tôt,
- Allumer les feux de croisement,
- Adapter votre vitesse,
- Prévoir l'allongement de la distance de freinage.

Conduire dans le brouillard :

Les facteurs de risque :

Le brouillard induit 3 types d'effets d'optique :

- l'extinction, c'est-à-dire la disparition visuelle de l'obstacle
- l'effet de halo qui entoure notamment les sources lumineuses

- l'effet de voile qui atténue la netteté de l'obstacle en le rendant flou.

Le brouillard modifie l'appréciation des distances et perturbe les repères...

Nos conseils:

Réduisez votre vitesse et augmentez la distance avec le véhicule qui précède,

Allumez vos feux de croisement ainsi que vos feux de brouillard avant et arrière (si vous en avez).

Les feux de brouillard arrière ne doivent être allumés qu'en cas de brouillard ou de neige, jamais en cas de pluie. N'oubliez pas de les éteindre dès que vous êtes sortie du brouillard.

La mauvaise utilisation des feux de brouillard est punie d'une amende forfaitaire de 135 euros.

Source La prévention routière.

Infos Travaux

Suite à l'ouverture du cours de l'Elbe et à l'augmentation de la circulation qui en découle, la municipalité a présenté une demande à EPAFrance concernant l'installation d'un feu au croisement des places Antoine Mauny et Toscane.



Le branchement du feu rouge est prévue pour le 15 janvier 2009.



Éco-Gestes

Adoptons-les au travail!

Même si votre entreprise n'adhère pas aux principes de développement durable, des gestes individuels simples peuvent être réalisés afin de minimiser votre impact et celle de votre entreprise sur la planète.

L'engagement progressif des administrations et des entreprises dans ce domaine va croissant, le développement durable devient donc un avantage concurrentiel non négligeable pour les fournisseurs qui veulent bien se donner les moyens de le mettre en œuvre.

Une entreprise, qui respecte la nature et les hommes, c'est une entreprise où l'on travaille mieux.

■ Limiter sa consommation de papier et d'encre.

- éviter d'imprimer les mails et les documents en général ;
- utiliser le vidéo-projecteur ou le rétro-projecteur lors de vos présentations plutôt que de les imprimer ;
- recycler les pages imprimées uniquement en recto pour faire du brouillon ;
- éviter le suremballage des produits, éviter les dosettes et portions individuelles ;
- éviter l'usage de gobelets en plastique, apporter sa tasse personnelle ;
- confier ses cartouches usagées à un organisme de collecte qui les rachète ;
- confier le papier usagé non confidentiel à des collecteurs, mettre les piles dans un collecteur spécifique.

■ Limiter ses déplacements professionnels. :

- utiliser le téléphone, le courriel, le web-conférence ou la télé-conférence afin de travailler à distance plutôt que de voyager ;
- si vous êtes obligé de vous déplacer, privilégiez le train ;
- encourager le covoiturage entre collègues en leur proposant de partager leurs voitures respectives une semaine sur deux par exemple, si les lieux d'habitation sont proches ;
- dans la mesure du possible, rendez-vous au travail à pied ou en vélo.
- prendre soin et conduire les véhicules de l'entreprise comme s'ils étaient vos véhicules.
- regrouper les envois de colis pour diminuer les recours à des coursiers.

Quelques idées d'éco gestes à proposer au sein de votre entreprise :

- le principe de la réunion verte : il s'agit d'organiser une réunion exemplaire à des fins de sensibilisation et de réductions des impacts environnementaux ;
- sensibiliser vos collègues ;
- entreprendre une démarche globale de développement durable ou de R.S.E. (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) ;
- parler de développement durable lors des réunions où se prennent les décisions (Comités de direction, Comités d'entreprise...);
- faire éditer dans votre entreprise un guide des éco-gestes adaptés à votre structure.

La liste des écos gestes au travail est encore longue!

 31

Nouveaux commerces et services



Habitat

Ameublement et Décoration design de la maison.

1, cours de la Garonne - 77 700 Serris

Tél.: o 826 107 207 - Site internet: www.habitat.fr

Horaires d'ouverture :

- Du lundi au vendredi de 10 h 00 à 19 h 00,
- Le samedi de 10 h 00 à 20 h 00
- Le dimanche de 11 h 00 à 19 h 00





KOREANA - Barbecue Grill

Restaurant convivial de spécialités coréennes. Viande a griller soi-même sur la table.

> 18, place de Toscane - 77 700 Serris Tél. : 01 60 04 87 08 - www.koreana.fr

Horaires d'ouverture :

- Du lundi au samedi de 12 h 00 à 14 h 30, et de 19 h 00 à 22 ho
- Le dimanche de 12 h 00 à 14 h 00

Ouverture exceptionnelle les dimanches 30 novembre et 7,14,21 et 28 décembre, de 12 h 00 à 14 h 30 et de 19 h 00 à 22 h 30.



Évelyne LÉMONON

Bio-esthéticienne Dr. Hauschka Cosmétiques d'origine naturelle certifiés BDIH Stimulation des fonctions cutanées, Maquillage traitant, Chèques cadeaux, Épilation naturelle, Coffrets produits

13, cours du Danube - RDC Appartement 402 - 77 700 Serris

Tél.: 01 60 43 23 21 Soins sur rendez-vous

Wendy SAVILLE - Psychothérapeute.

Spécialiste des troubles du comportement alimentaire et des dépendances. Bilingue français/anglais (english speaking)

13 cours du Danube - 77 700 Serris.

Tél.: 06 62 62 69 34

Courriel: wendysaville@yahoo.com

Patricia GOYER - Ostéopathe.

9 place d'Ariane - 77 700 Serris

Tél.: 06 59 76 22 14

Courriel: ivan.ranson1@aliceadsl.fr

Sur rendez-vous

Service d'annuaire et de tarifs en ligne

Vous souhaitez connaître l'adresse d'un professionnel de santé ? Avoir une idée des tarifs **? Savoir s'il accepte la carte Vitale ?

L'Assurance Maladie vous propose un service d'annuaire et de tarifs en ligne concernant les professionnels de santé libéraux.

Accessible sur le site internet de l'Assurance Maladie www.ameli.fr et par téléphone au 3646 (prix d'un appel local depuis un poste fixe), ce service vous permet de trouver des réponses aux questions que vous vous posez, sans vous déplacer!

Un service malin pour bien utiliser le système de soins!

*Coordonnées de tous les professionnels de santé libéraux. Tarifs de consultations médicales pratiqués sur les trois derniers mois et mis à jour chaque mois. Tarifs de certains actes dentaires sur les six derniers mois et mis à jour chaque trimestre. Mises à jour effectuées par l'Assurance Maladie.

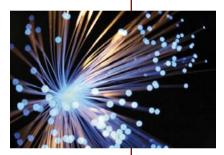
33

La fibre optique fait son entrée à Serris :

Le Conseil Général de Seine et Marne réalise actuellement un projet de déploiement du réseau très haut débit.

Ce chantier, réalisé par Sem@for 77, essentiel pour notre département, doit notamment permettre à l'ensemble des Seine-et-Marnais de bénéficier, d'ici fin 2008, d'un niveau de connexion d'au moins 512 Kbps.

Lors de son achèvement, le réseau Seine-et-Marnais devrait compter plus de 1 100 kilomètres de fibre optique auxquels s'ajouteront des dessertes par voie hertzienne. Sem@for 77 permettra de couvrir progressivement les 514 communes du département. Desservant les principales zones d'activités, les centres universitaires, administratifs et hospitaliers, les collèges et lycées et bien d'autres sites. À la clef, l'augmentation des débits et la baisse des tarifs proposés sur la totalité du territoire.



À Serris, les travaux réalisés dernièrement permettront à terme le passage de la fibre optique.

Cette dernière sera destinée en premier lieu à équiper les entreprises et administrations d'un accès haut à très haut débit tout en bénéficiant des avantages économiques cités ci-dessus.

Cette nouvelle avancée technologique va représenter un réel atout pour le développement économique de notre secteur.

Par la suite, ce service sera également destiné aux particuliers, qui pourront bénéficier d'avantages similaires à ceux des entreprises.

Pour plus de renseignements,

vous pouvez consulter le site du conseil Général de Seine et Marne : www.seine-et-marne.fr, ou celui de la Sem@for 77 : http://www.semafor77.fr/index.php.

Des Serrissiens récompensés

Madame et Monsieur JOLY ont été récompensés par le Conseil Général de Seine-et-Marne d'une fleur de Vermeil lors du dernier Concours Départemental des Ville et Villages Fleuris.

D'autres Serrissiens ont aussi été distingués lors de l'édition 2008 de cette manifestation : Madame et Monsieur LEFRANÇOIS, et leur restaurant le Petit Pavé, ont obtenu la fleur de Vermeil, pour la 4° année consécutive !

Toutes nos félicitations à ces habitués du concours communal des maisons fleuries.



Agenda Seris

FERME DES COMMUNES

Vendredi 9 janvier, à 20 h 30, (tout public)

Conférence sur l'Art moderne et Contemporain : Le centenaire de la naissance du futurisme.

Par M^{me} Sylviane HUCHET.

Dimanche 11 janvier, à 16 h 00, (à partir de 6 ans)

Papotages

Chorégraphie et interprétation : F. UNGER, J. FERRON.

Samedi 24 janvier, à 21 h 00, (à partir de 10 ans)

George DANDIN

Comédie de MOLIÈRE.

Mise en scène : Alain GAUTRÈ.

Samedi 31 janvier, à 16 h 00, (à partir de 4 ans)

Vincent MALONE : Le roi des papas, Stop ou encore

Concert pour enfants.

Samedi 7 février, à 21 h 00, (à partir de 10 ans)

Vincent ROCA:

Une heure de gaîté près de chez vous

Textes de V. ROCA, mise en scène de M. GUIGON.

Vendredi 13 mars, à 20 h 30, (tout public)

Conférence sur l'Art moderne et Contemporain : Autour de l'œuvre de Zao Wou KI.

Par M^{me} Sylviane HUCHET.

Dimanche 29 mars, à 16 h 00, (tout public)

L'ombre orchestre.

Comédie par Xavier MORTIMER.

ANIMATION, FÊTES et LOTO

Vendredi 5 février, à 20 h 00

Diner-conférence du Rotary : les emprunts tontiniers de l'Ancien Régime

Par M. Georges-Gallais-HAMONNO, Professeur, Laboratoire d'Économie d'Orléans (LEO) Information & Réservation : 06 13 19 40 45 fabienne_vandervleugel@hotmail.com

SPORT

lundi 29 décembre et vendredi 2 janvier, de 18 h 30 à 22 h 30

Pratique sportive libre

Gymnase Éric Tabarly

Mardi 30 décembre, de 18 h 30 à 22 h 30

Pratique sportive libre

Stade de l'Hermière

Mardi 27 janvier à 20 h 00

ATTS Val d'Europe/Reims Olympique Gymnase Éric Tabarly

Dimanche 22 février à 15 h 00

RCVM Val d'Europe/RC Auxerrois

Stade des Marmousets

INFOS MUNICIPALES

Jeudi 5 février, jeudi 25 mars 20 h 30

Conseil municipal

Hôtel de Ville de Serris.

Jeudi 5 mars, jeudi 4 juin, jeudi 3 septembre et jeudi 3 décembre 2009

Ramassage des ordures extra-ménagères.



Hôtel de Ville de Serris - 2, place Antoine Mauny - 77 700 Serris

Tél.: 01 60 43 52 00 - Fax: 01 60 43 08 13 Site Internet: www.mairie-serris.net Courriel: contact@mairie-serris.net